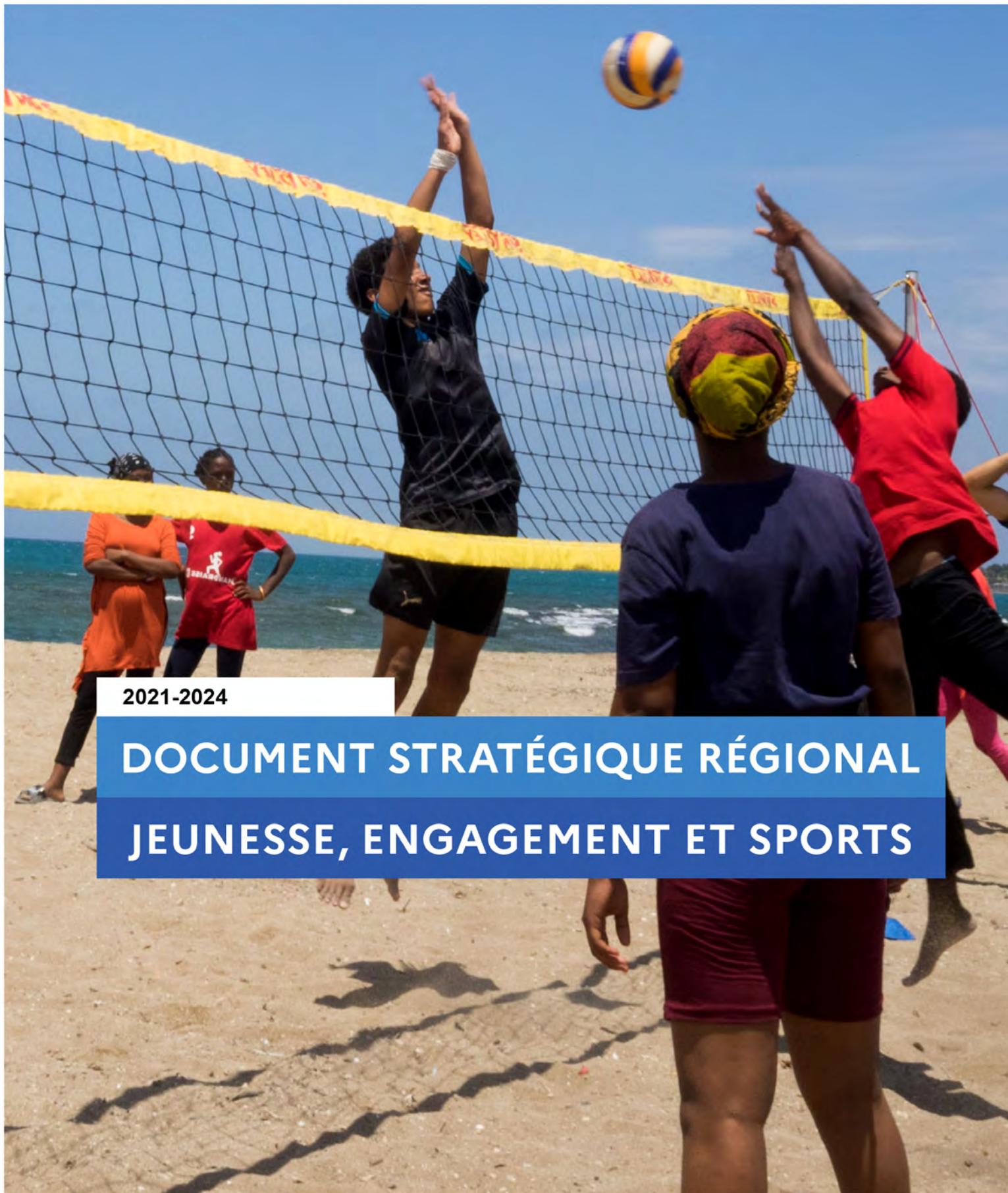




RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



2021-2024

DOCUMENT STRATÉGIQUE RÉGIONAL JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS



Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

En proposant le rattachement des missions relatives aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement au sein du ministère de l'éducation nationale et, au plan déconcentré, des services académiques, en janvier 2021, j'ai porté, avec tous les acteurs qui ont permis la réussite de cette réforme, la conviction que la continuité éducative offre les conditions d'un développement harmonieux de l'enfant et du jeune au sein et en-dehors du temps scolaire et que le sport a une place de premier plan dans et hors l'école. Notre ambition est aussi de promouvoir l'engagement dans une logique de parcours du citoyen dès le plus jeune âge, en amplifiant la mise en œuvre du service national universel, du service civique et de la réserve civique.

Cette réforme permet ainsi aux services académiques d'élargir leur champ d'action et de mieux inscrire leurs missions dans une approche interministérielle, partenariale et territorialisée. Cette ambition englobante s'incarne aujourd'hui dans une feuille de route stratégique conjuguant les expertises de deux réseaux désormais réunis en un, dans le respect des spécificités de chacun, au bénéfice des enfants, des adolescents, des jeunes et, plus largement, des milieux associatifs, sportifs et de l'engagement.

Ce document stratégique offre à chaque région académique l'opportunité de s'approprier les objectifs partagés à l'échelle nationale – accès aux droits, engagement, soutien à la vie associative, place du sport comme vecteur de cohésion et de santé – et de les décliner pour répondre à ses priorités et à ses spécificités propres.

Je remercie tous les acteurs qui auront contribué à faire de ce document la fondation d'une coopération durable et fructueuse entre les champs de l'éducation, de la jeunesse, de l'engagement civique et du sport.



Roxana Maracineanu

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports

Le rapprochement entre les services jeunesse et sport et l'éducation nationale est l'occasion d'affirmer une alliance éducative féconde autour du sport dans le champ scolaire et hors du champ scolaire, tout au long de la vie. L'école joue un rôle majeur dans l'éducation à la pratique d'activités physiques et sportives.

Au-delà de ses bénéfices en termes de santé publique, la pratique sportive offre un cadre de développement et d'épanouissement pour l'enfant, le jeune et l'adulte, et contribue à enrichir la palette de ses compétences. Elle constitue un lieu d'engagement et favorise l'autonomisation des jeunes, l'insertion vers l'emploi, le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, la réduction des inégalités.

Grâce à la coopération avec les services territoriaux, les établissements publics, l'Agence nationale du sport, les fédérations et les acteurs associatifs, les projets portés s'ancrent au plus près des spécificités des territoires afin de favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous et toutes, de faire du sport un vecteur d'inclusion et d'améliorer la performance sportive. C'est la visée de ce document stratégique régional. Merci à tous de votre mobilisation !



Sarah El Haïry

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Faciliter, diversifier, favoriser, reconnaître et valoriser l'engagement, afin d'en donner le goût dès le plus jeune âge et tout au long de la vie : voilà l'objectif qui nous anime et qui se déploie à travers l'action conjointe des services de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Promouvoir l'action associative sur les territoires au service de nos politiques éducatives et de jeunesse que ce soit dans le cadre du plan de relance, des alliances éducatives et de la protection des mineurs et pratiquants. Je me réjouis donc que le document stratégique régional puisse mettre en exergue nos orientations jeunesse et engagement en pleine concertation avec nos partenaires et notre réseau déconcentré.

C'est tout un écosystème, d'une grande richesse et d'une belle diversité, qui porte cette dynamique aux niveaux national, régional, départemental, local : réseau académique, associations et partenaires, services de l'État, bénévoles. Au cœur de ces synergies se trouvent les jeunes, qui s'impliquent dans des dispositifs citoyens comme le SNU et le service civique, mais aussi dans le bénévolat et les nouvelles formes d'engagement. Leur mobilisation contribue à édifier une société plus fraternelle et plus responsable. Ensemble, nous construisons dès aujourd'hui la société de l'engagement. Les documents stratégiques régionaux élaborés par nos services en constituent un levier essentiel.



Thierry SUQUET

Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement

A Mayotte, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat a un retentissement immédiat : sur ce territoire en forte tension, qui vit une mutation accélérée et où la population exprime une attente très forte de l'Etat, il est d'une importance capitale de valoriser la présence des services publics.

En l'occurrence, les services Jeunesse et Sports constituant désormais la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports doivent être d'autant plus soutenus que le territoire se caractérise par une population jeune à laquelle nous devons apporter collectivement des perspectives d'avenir, qu'il s'agisse de l'offre sportive, culturelle, associative, ce, afin que chaque individu puisse se construire à l'appui d'un maximum d'ouverture sur les univers extra scolaires pour les enfants mais également extra professionnels pour les adultes.

Avec le Recteur académique de Mayotte, nous nous sommes déjà saisis de l'opportunité de la création de la DRAJES afin d'assurer ensemble la valorisation d'un continuum éducatif à tous les niveaux de la vie des enfants mahorais, et de créer les conditions pour les accompagner au mieux.

Cette démarche ne peut se faire sans l'intégration d'une dimension partenariale forte avec le Conseil départemental, acteur indispensable au déploiement des politiques sportives et de jeunesse, mais également avec l'ensemble des autorités locales du territoire.

Ce document, qui sera amené à évoluer, définit par ailleurs des priorités que je partage à travers la mise en œuvre de la feuille de route interministérielle du Préfet de Mayotte. Cela démontre l'implication forte et volontaire de l'Etat de se coordonner en conjuguant les interventions des services déconcentrés et en s'ouvrant à l'écoute de la société civile.

Enfin, en tant que Délégué territorial de l'Agence Nationale du Sport, je salue la nouvelle gouvernance du sport qui pourra être installée sur le territoire, à laquelle j'accorde un sens tout particulier pour que le potentiel sportif de Mayotte puisse rayonner, dans un contexte régional propice à sa valorisation.



Gilles HALBOUT

Recteur de la région académique de Mayotte
Chancelier des universités

Avec l'édition du Document stratégique régionale Jeunesse, engagement, sport, le projet académique de Mayotte 2020-2023 s'enrichit d'une nouvelle pierre. Déjà très engagés dans le soin apporté à la vie des élèves et aux activités qu'ils peuvent suivre pour s'épanouir davantage, les services du rectorat se voient désormais unis dans l'objectif de continuité éducative.

Le rattachement de la DRAJES au rectorat est l'occasion de partager une nouvelle culture qui porte l'éducation au-delà des murs de l'école et permet de contribuer à construire notre société en intervenant sur une multiplicité de champs de développement.

Les jeunes de Mayotte, quelle que soit leur situation, méritent d'être soutenus par des politiques structurantes, qui répondent à leurs besoins, et à ceux du territoire. Les nouvelles alliances éducatives que nous construisons ont vocation à les accompagner dans la réalisation de leurs projets et de leurs rêves.

Je suis certain que notre mobilisation, avec l'ensemble des partenaires, sera efficace et se fera rapidement ressentir, consolidant une articulation vertueuse entre l'éducation nationale, l'éducation populaire, l'engagement et le sport, pour ouvrir la voie des jeunes citoyens mahorais au cadre républicain de nos institutions.

Sommaire

1. Introduction	7
2. Eléments de diagnostic territorial sur le champ JES	10
3. Axes thématiques du document stratégique régional JES	16
3.1 Axe 1 : Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport	16
Objectif 1 : Développer une offre éducative périscolaire et extrascolaire de qualité dans un cadre sécurisé	16
Objectif 2 : Développer la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire	20
3.2 Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes.....	25
Objectif 1 : Contribuer au renforcement de l'information et de la mobilité des jeunes	25
Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion	28
3.3 Axe 3 : Inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement et au soutien des acteurs de la vie associative	33
Objectif 1 : Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif ...33	
Objectif 2 : Participer au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes (Service civique et SNU en particulier)	35
3.4 Axe 4 : Renforcer la place du Sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé.....	40
Objectif 1 : Conforter la dimension sociétale et inclusive du sport dans le contexte de nouvelle gouvernance du sport	40
Objectif 2 : Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	42
4. Axes transversaux du document stratégique régional JES	45
4.1 Axe 5 : Organiser un réseau JES optimisé, accélérateur des synergies territoriales pour atteindre les objectifs du document stratégique et mobiliser les acteurs hors réseau académique	45
Objectif 1 : Structurer le réseau JES sur l'ensemble des niveaux - régional (ex: DRAJES, SGRA), départemental (ex : DASEN, SDJES) - pour accroître les synergies et gagner en efficacité	45
Objectif 2 : Fédérer les acteurs hors réseau académique autour des objectifs du document stratégique régional JES (ex : associations, collectivités, Agences, autres services de l'Etat)	48
4.2 Axe 6 : Orientations spécifiques de la DRAJES de Mayotte : environnement, international et prise en compte de la culture locale.....	53

Objectif 1 : Exploiter la filière des sports de nature comme une filière économique et touristique	53
Objectif 2 : Renforcer le positionnement de Mayotte dans sa Région à travers la coopération internationale.....	55
Objectif 3 : Prendre en compte les codes de la culture et de la vision locales pour mieux adapter les dispositifs de l'Etat.....	56
Annexes	58
Indicateurs nationaux	59



1. Introduction

Au 1^{er} janvier 2021 a pris effet la réforme actant le rattachement des missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dans les régions et les départements, les services qui concourent à ces missions ont été intégrés au sein des services académiques. En capitalisant sur les synergies entre les acteurs de l'éducation et ceux des champs JES, cette nouvelle architecture vise à développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie et à promouvoir une société de l'engagement.

La réussite de la réforme repose sur la construction d'une culture commune permettant l'articulation et le partage des compétences de chacun, en veillant notamment à la bonne mise en œuvre par les services académiques des compétences des préfets en matière de jeunesse, de vie associative et de sport. Il s'agit également de fluidifier les coopérations entre les niveaux régional et départemental, ainsi qu'avec les autres acteurs de l'écosystème.

La directive nationale d'orientation (DNO) du 26 août 2021 trace les grands axes de ce travail commun : continuité éducative, formation et insertion, accès aux droits, engagement, soutien à la vie associative, éthique et intégrité, place du sport dans la société et performance sportive. Ce document stratégique régional en propose une déclinaison territorialisée, en adhérence avec les spécificités de notre région académique, portée par une vision de long terme.

- La Région académique

Mayotte a le statut de département français depuis 10 ans. La réforme de l'Organisation territoriale de l'Etat qui rattache Jeunesse et Sports à l'Education nationale concorde avec cette échéance et représente en cela une opportunité à saisir pour renforcer davantage l'appropriation par les autorités locales de l'arsenal administratif et politique qu'implique le niveau départemental.

Mayotte se caractérisant par la jeunesse de sa population, la réunion des forces des services du Rectorat et de Jeunesse et Sport représente le socle de la réussite d'une politique volontariste et de qualité pour permettre aux nouvelles générations d'accéder à un parcours éducatif complet, consacrant ainsi la continuité éducative, objectif principal de la réforme.

Les enjeux sont multiples pour parvenir à une harmonisation du développement de Mayotte au niveau des autres territoires et les politiques publiques Jeunesse et Sport n'y dérogent pas, sans omettre la notion d'engagement qui met en exergue l'importance de la conscience civique et citoyenne ainsi que l'implication des bénévoles.

- Présentation des acteurs concernés par ce document stratégique régional

Si le document stratégique régional Jeunesse Engagement et Sports est porté par le Rectorat, il s'adresse bien sûr à l'ensemble des services concernés par les thématiques et met en lumière la forte nécessité pour la DRAJES de travailler avec l'ensemble des services de l'Etat, qu'il s'agisse de la politique de la ville, de l'égalité femme homme, de la PJJ, de la DEAL, de la DAAF, de la DAC, des Affaires maritimes sans oublier l'ARS.

L'activité de la DRAJES est par ailleurs totalement sous tendue par la vie du tissu associatif dans les domaines de jeunesse et sport et donc du mouvement sportif qui rassemble la communauté des clubs sportifs , autant d'acteurs vers lesquels les jeunes – comme les moins jeunes – peuvent se tourner pour faire société.

A ce stade de l'écriture de la stratégie jeunesse , engagement, et sports ,compte tenu de l'impact de la réforme sur la structuration même de la DRAJES qui a entraîné un mouvement d'agents, une première étape s'est avérée nécessaire pour se concentrer sur le renouvellement des missions à l'aune des orientations du nouveau ministère et de prendre le recul nécessaire en vue de fixer à l'ensemble du service des objectifs précis. Un séminaire interne a été organisé à cet effet en août 2021 dans un lieu symbolique de l'éducation populaire au siège de l'association Horizon et a permis de faire émerger des réflexions concrètes face aux enjeux multiples du territoire.

Une seconde étape doit permettre de partager le résultat des réflexions avec les collègues du Rectorat et impulser un travail commun pour la co-construction des axes d'articulation entre le temps scolaire et le temps hors scolaire.

Si Mayotte a le statut d'une région académique, tout en étant Département, il n'en demeure pas moins qu'elle reste un territoire géographique de superficie modeste et de population relativement peu nombreuse comparativement aux autres académies régionales.

Pour autant elle fait face à des défis multiples , au cœur de la région de l'Océan indien, avec une forte croissance démographique et d'immigration avec 48% de la population sur le territoire d'origine étrangère, de niveau de pauvreté important de pression foncière, environnementale, qui exigent une réaction forte et rapide des pouvoirs publics en présence pour endiguer des phénomènes de dérive sociétale tels que la délinquance juvénile, le décrochage scolaire, l'errance. Au regard de cette situation singulière, les services de l'Etat quels qu'ils soient ne peuvent faire l'économie d'une action partenariale et solidaire et sont amenés à travailler très régulièrement ensemble.

Bien sûr, chaque administration a sa culture. L'arrivée de la DRAJES au sein du Rectorat génère une ouverture nouvelle et elle se retrouve être l'un des maillons entre l'éducation nationale et les autres secteurs d'action de l'Etat. Il est bien évidemment indispensable de prendre le temps d'une acculturation réciproque et de réinventer une gouvernance interne pour répondre au caractère hybride de la DRAJES sous autorité du Recteur tout en étant sous l'autorité fonctionnelle du Préfet.

- Articulation avec la feuille de route interministérielle du Préfet et le projet académique du Recteur

Qu'il s'agisse de la feuille de route interministérielle ou du projet académique, le DSR sera proposé pour intégration en tout ou partie aux stratégies du Rectorat comme de la Préfecture. A date, un projet de loi pour le développement accéléré de Mayotte est mis à l'ordre du jour par le Ministère des Outre Mers. Un travail de concertation préalable a été conduit avec la population comme avec les services des autorités publiques. De fait la DRAJES a émis plusieurs propositions et recommandations qui, si elle sont retenues, influenceront de fait sur le Document Stratégique Régional.

- Calendrier du document stratégique régional (2021 – 2023)

Le document stratégique régional est conçu comme un document vivant qui servira de point de repère régulier afin d'examiner l'évolution de la DRAJES, des politiques qu'elle porte et de leur évolution dans le cadre de double autorité qui lui est fixé.

Il sera par ailleurs porté par les documents de programmation stratégique portés respectivement par le Recteur et le Préfet qui seront également amenés à évoluer.

2. Eléments de diagnostic territorial sur le champ JES

• **Caractéristiques macro de la région :**

- Mayotte est un département d'Outre-Mer mono académique
- Nombre total d'habitants : *288 900 habitants au 01/01/2021*
- 17 communes
- 5 intercommunalités

- **Une forte densité de population :**
 - 288 926 habitants estimés
 - 10 000 naissances par an
 - Taux natalité 36.6% (12% en France)
 - 374 km² - 693 hab./m² (106 en France)

- **Une population extrêmement jeune : 50% de moins de 18 ans**
 - Age moyen : 23 ans
 - 30% de moins de 10 ans
 - 4% de plus de 60 ans
 - 60% de moins de 25 ans
 - 52% sont des femmes

- **De forts flux migratoires :**
 - 50% d'étrangers (1/3 des étrangers sont nés à Mayotte)
 - Une importante immigration clandestine
 - Un déficit migratoire sur la tranche des 15-24 ans

- **77% de la population vit sous le seuil de pauvreté**

- **Un fort taux d'habitat indigne :**
 - 40% de logements en tôle
 - 30% de logements sans eau
 - 10% des résidences principales sans électricité
 - 1/3 des résidences principales avec ordinateur – 28 % avec une connexion internet

- **Santé :**
 - Une surmortalité en comparaison de l'âge
 - Une sous-dotation en professionnels de santé
 - Suivi médical déficient dès le plus jeune âge
 - Des problèmes liés à l'appareil circulatoire (fragilité cardiaque) et aux cancers
 - Des problèmes d'obésité : de 15,3 % chez les 15 – 29 ans à 43 % chez les 35 – 49 ans
 - Blessures et empoisonnements
 - Des problèmes de diabète
 - Addiction, handicap

- **Des problèmes de délinquance et d'insécurité :**
 - Infractions violentes : taux de 1,2 contre 0,2 pour 1000 habitants en métropole
 - Cambriolages : 23,5 contre 7 pour 1000 habitants entre métropole
- **33% d'illettrisme des personnes scolarisées contre 7% en métropole en 2012¹ :**
 - 75 % des jeunes mahorais en difficulté de lecture en 2014²
- **Données de scolarité de l'Education nationale :**
 - 81% des 18 ans au plus scolarisé
 - 107 483 élèves dans le public en 2021 (+ de 37 % de la population) :
 - 1er degré : 57 970 élèves (+3766 élèves)
 - 2nd degré : 49 551 élèves (+1445 élèves)
 - Soit une progression de +5.09 % d'élèves
 - 188 écoles publiques du 1er degré
 - 11 circonscriptions du 1er degré
 - 11 lycées publics + 1 lycée privé sous contrat
 - 22 collèges publics
 - Territoire totalement en REP/REP+
 - 70 à 75 écoles en moyenne en rotation scolaire
- **Une spécificité du territoire : présence d'écoles coraniques (absence de données sur leur nombre et leur fréquentation)**
- **Taux d'emploi dans le secteur marchand : 14%**
- **Quartiers prioritaires :**
 - Deux personnes sur trois vivent dans un quartier prioritaire : trois fois plus que dans les autres DOM (20 % de la population) et huit fois plus qu'en métropole (8 %)
 - 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Quelques données sur les caractéristiques de Mayotte

- Un patrimoine naturel encore exceptionnel : bien que soumis à une pression continue de la pollution humaine, le lagon de Mayotte reste l'un des plus beaux du monde entouré de sa barrière de corail. Ceci est une donnée importante au regard de la valorisation des activités nautiques et sous-marines en tant que filière économique.
- Une grande partie de Mayotte est située en territoire de la politique de la ville (y compris dans les zones plus rurales) et ce en raison de problématiques de fonctionnement de quartiers où il est nécessaire que l'apport de l'Etat puisse agir

¹ Insee, enquête IVQ 2012.

² Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture- Note d'information du ministère de l'éducation nationale, enseignement supérieur, recherche – N°16 Mai 2015

au plus près des habitants (régulièrement sont découverts de nouvelles habitations et de nouveaux quartiers)

- Mayotte est un territoire pluriculturel et plurilingue. Il présente, par sa situation et son histoire, un paysage linguistique complexe : le français, langue officielle, celle de l'administration, de la vie économique et de l'école, n'est pas la langue première de la grande majorité de la population. Deux langues vernaculaires coexistent, le shimaoré et le kibushi, à côté d'autres langues moins utilisées (langues comoriennes, africaines, créoles, indiennes, etc.). Au total, on ne compte pas moins de dix-huit langues parlées dans l'île, à des degrés divers.
- Depuis 10 ans, Mayotte à l'instar des autres DOM se caractérise par un afflux massif de véhicules motorisés qui engorgent l'unique route permettant d'atteindre Mamoudzou. Parallèlement les transports collectifs ne sont absolument pas développés ce qui génère une forte tension quotidienne et influe peu à peu sur le bien-être de la société qui souffre de ces nouveaux rythmes et hésite à utiliser d'autres moyens de transport potentiels comme le vélo, vélo électrique ou le deux-roues en raison des attaques régulières des bandes de jeunes au caillassage. Pour le jeune, le transport est un enjeu majeur pour parvenir à son école, à son centre de formation, à son lieu de loisir ou encore à son travail. Beaucoup n'ont pas le permis de conduire faute de moyens.

- **Chiffres et données clés sur le champ JES :**

- Général :
 - Nombre d'habitants de 15-24 ans : *47 500 hab. au 01/01/2021*
 - Part dans la population totale en % : *16,4 %*
 - Projections vers 2050 de la population totale : *entre 440 000 et 760 000 hab. selon les scenarii projetés*
- Jeunesse et Education Populaire :
 - Taux de chômage des 15-29 ans en % : *45 % en 2019*
 - Taux de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) en % : *nd*
 - En 2012, parmi les 15 ans ou plus, un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé (contre moins de 2 % en France métropolitaine)³
 - 56 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité n'ont obtenu aucun diplôme qualifiant (19 % en France métropolitaine)³
 - Taux de sortants précoces en % : *nd*
- Vie associative :
 - Nombre d'associations en activité : *4 375 (mais seulement 90 dissolutions déclarées)*
 - Taux de création d'associations (% nouvelles associations sur le total) : *nd*
- Engagement :
 - Nombre de volontaires accueillis en service civique : *679 (objectif à atteindre 2021 hors éducation nationale -370- et ministère de l'intérieur 200)*
 - Nombre de jeunes participant aux séjours de cohésion SNU en 2021 : *45*

³ Source : INSEE Première n°1488 – Février 201

- Sport ⁴ :
 - Taux de licences sportives : 10.9 %
 - Taux de pratique sportive des 15-24 ans en % : *non connu*
 - 28 268 licenciés ⁵ :
 - 28,4 % de femmes (38,3% en France)
 - 10,9 licences/100 hab. (22,4% en France)
 - 358 clubs (79 licenciés en moyenne par club) ⁴
 - 3 sportifs en catégorie Espoir ⁶
 - 296 équipements sportifs ⁷
 - 0,11% (0,40% en France)
 - 75 terrains de grands jeux
 - 13 courts de tennis
 - 1 bassin de natation
 - 13 boulodromes
 - Diplômes délivrés dans le champ du sport en 2017 ⁸ :
 - 16 BPJEPS
 - 3 DEJEPS
 - Dans de nombreux clubs, il n'y a pas de paiement de cotisations par les adhérents, le matériel est fourni par le club et parfois également des collations.

- **Moyens du réseau dans le champ JES :**

- Humains :

Il convient d'emblée de noter que la DRAJES couvre à la fois le champ dévolu aux DRAJES et aux SDJES

 - Nombre d'ETPT DRAJES et répartition par mission (à fin 2021) : **17 ETP**
dont :
 - 1 ETP pour la DRAJES
 - 2 ETPT les adjoints
 - 3 ETPT (cadres C) pour la mission support logistique, RH et suivi budgétaire
 - 4 ETPT pour la mission sport
 - 6 ETPT pour la mission jeunesse
 - 2 ETPT pour la mission engagement + 1 mise à disposition EN
- Financiers :
 - Enveloppe allouée au champ JES, et décomposition (à fin 2021) :
2 053 563€ :
 - 974 403 € BOP 163
 - 100 160 € BOP 219

⁴ FICHE RÉGIONALE DU SPORT 2019 - LA RÉUNION-MAYOTTE - INJEP

⁵ Source : INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports

⁶ Source : Ministère des sports, base de données PSQS (parcours et suivi quotidien du sportif), année 2018-2019

⁷ Source : Ministère des sports, Recensement des équipements sportifs.

⁸ Source : Ministère en charge de l'enseignement supérieur (diplômes STAPS) et Ministère en charge des sports (direction des Sports, FORÔMES) pour les autres diplômes professionnels du champ "sport et animation".

- 138 000 € BOP 364
- 840 000 € BOP 123

- **Création de la DRAJES :**

- Présentation des implantations des effectifs DRAJES :

La DRAJES est pour l'heure implantée dans les locaux de l'ancienne DJSCS, à l'appui d'une convention d'occupation des lieux entre la DEETS et le Rectorat ; le déménagement prévu dans un nouveau site aménagé expressément pour la DRAJES qui accueillera une partie d'un service du Rectorat qui est actuellement dans un hébergement préfabriqué. Ce déménagement devrait avoir lieu en janvier 2022 car le site est toujours en travaux. Il s'agira d'un hébergement temporaire jusqu'en 2024 date à laquelle les travaux d'extension du Rectorat devraient être terminés et donc permettre d'accueillir la DRAJES.

- Etat des lieux :

La DRAJES est clairement intégrée au Rectorat et dans son organisation, notamment quant au positionnement de la DRAJES dans l'organigramme ; La DRAJES participe au CODIR du Recteur et est pleinement associée à la contribution aux réunions de l'encadrement ce qui permet une acculturation plus rapide, du moins au niveau des directions.

Les services du Rectorat se montrent attentifs aux besoins de la DRAJES notamment pour ce qui concerne le service informatique, la DAF et la DRH quand cette dernière a la capacité de réagir dans les temps.

- **Enjeux-clés JES :**

Dès lors que plus de 50% de la population a moins de 18 ans, les enjeux de la DRAJES sont particulièrement prégnants notamment en matière de capacité à soutenir les actions de prévention, en s'appuyant sur l'éducation populaire, le sport, la culture.

A noter que la DRAJES est aussi de fait l'un des services de l'Etat qui déploie des dispositifs envers la jeunesse et qu'une activité interministérielle s'impose, notamment dans le champ de la vie associative, des emplois aidés et de la formation.

Un autre enjeu est celui de réussir le partenariat avec le Département et d'unir les compétences des services de l'Etat avec celles des services départementaux qui permettent d'avoir une lecture locale de l'appréhension des dispositifs publics par la population et leurs impacts. Il en est de même pour les collectivités locales, communes et intercommunalités. A ce titre il conviendra de partager les orientations avec ces derniers et les solliciter sur les mesures que les autorités souhaiteraient pouvoir appliquer avec elle.

A ce stade, il convient de souligner une caractéristique mahoraise déterminante pour la mise en place du continuum éducatif sur tous les temps de l'enfant. Ainsi, près de 50% des écoles font l'objet d'un système de rotation pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants en situation d'être scolarisés, ce qui empêche la libération d'équipements pour des activités péri et extras scolaires. Ce système se double de l'absence de transports en commun, carence corrigée par la mise à disposition de bus scolaires qui obligent les élèves à se lever très tôt, à prendre la route embouteillée et à devoir rentrer au plus vite à la sortie

des cours notamment pour éviter aussi les actes de délinquance de plus en plus fréquents à la sortie des classes et à la tombée de la nuit.

Par conséquent, concevoir un continuum ou une articulation entre temps scolaire et hors scolaire représente une formidable opportunité au regard des plages horaires libérées dans ces conditions mais doit être abordé plutôt hors les murs de l'école pour se développer.

La DRAJES de Mayotte, au regard de sa double mission de service régional et service départemental, est clairement en sous-effectif pour réaliser une mise en œuvre en bonne et due forme de l'ensemble de la DNO nationale.

Il manque fondamentalement les compétences de communication, d'observation et d'évaluation et de suivi et de développement des formations.

En complément, il manque aussi des fonctions supports consolidées sur la gestion financière et les ressources humaines.

3. Axes thématiques du document stratégique régional JES

3.1 Axe 1 : Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport

Objectif 1 : Développer une offre éducative périscolaire et extrascolaire de qualité dans un cadre sécurisé

Enjeux :

Le premier enjeu pour la DRAJES de Mayotte est de sécuriser et renforcer les accueils collectifs de mineurs tant du point de vue des locaux d'accueil que de l'encadrement.

En effet, les locaux d'accueil déclarés sont en faible nombre, souvent dégradés, avec un avis négatif de la commission de sécurité, majoritairement privés (sans financement public) et sans hébergement. Pour développer l'offre, il est, d'une part nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des locaux existants mais également d'en développer l'offre.

Le constat est également fait d'une nécessité de montée en compétences de l'encadrement et du développement du nombre de diplômés pour la direction des ACM afin d'améliorer la sécurité, le contenu pédagogique et l'animation des accueils. La qualité de la formation de l'encadrement et donc du travail avec les organismes de formation est un véritable enjeu pour atteindre cet objectif.

Les projets éducatifs de territoire, le Plan mercredi, les Vacances apprenantes, pourraient être de véritables leviers d'action pour développer l'offre. Cependant, à ce stade, si la plupart des collectivités ont un projet éducatif de territoire, elles n'ont pas consolidé la mise en place des activités périscolaires et extrascolaires avec le contenu pédagogique, culturel ou sportif attendu. Sur 17 collectivités, seules deux d'entre-elles déclarent un ACM périscolaire et il n'existe aucun Plan mercredi. Il y a un enjeu majeur à les accompagner communément en unissant les compétences de l'éducation nationale et de jeunesse & sport pour contribuer au développement de l'offre éducative périscolaire et extrascolaire sur Mayotte.

Mesure 1 : Sécurisation des ACM

Action 1 : Améliorer l'application de la réglementation dans les ACM

- *Améliorer les délais de dépôt des fiches initiales et complémentaires et leur contenu par les organisateurs d'ACM*
- *Elaboration d'une grille d'exigence réglementaire adaptée à la situation de Mayotte*
- *Mettre en œuvre un travail partenarial avec la commission de sécurité*
- *Contribuer à garantir la qualité sanitaire et hygiénique de la restauration en lien avec la DAAF et l'ARS*
- *Proposer des supports numériques sur l'ensemble des démarches TAM*

Action 2 : Améliorer le contrôle d'honorabilité de l'encadrement des ACM

- Améliorer la saisie des informations sur TAM par les organisateurs ACM
- Instaurer une demande automatique des CNI en cas d'AIA (Aucune Identité Applicable)
- Sensibiliser les organismes de formation à l'enregistrement des stagiaires sur BAFA/BAFD
- Mettre en oeuvre un tri sur GAM des doublons

Actions 3 : Développer des lieux d'accueil plus adaptés

- Réaliser un état des lieux des structures d'accueil existantes et potentielles
- Développer des lieux existants plus adaptés
- Renforcer la sécurité (clôtures, ...)
- Inciter à l'élaboration d'un plan de développement pluriannuel de locaux sans hébergement et avec hébergement (containers, banga en terre, nouvelles écoles...)

Parties prenantes à mobiliser

- Organismes de formation
- Préfecture
- Collectivités territoriales
- Pompiers
- Rectorat, Chefs d'établissement scolaires
- CSSM
- Assistantes maternelles
- PMI
- DAAF
- ARS
- ASE
- PJJ
- Conseil Départemental
- Politique de la Ville
- Fonds européens

Résultats à atteindre / indicateur

- Nombre de structures visitées
- Respect de la réglementation dans les ACM visités
- Usage de la grille spécifique
- Diminution des AIA
- Nombre de nouveaux lieux habilités et de travaux effectués sur l'existant
- Nombre de clôtures installées

Echéances

- Avant la déclaration des structures
- En cas de constat sur le terrain
- Evolution sur 3 ans des locaux

Mesure 2 : Améliorer la formation de l'encadrement

Action 1 : Mise en œuvre d'une formation continue des directeurs

- Relancer des « journées des directeurs »
- Elaborer plusieurs modules thématiques dans l'année (saisie TAM, réglementaire, pédagogique, handicap, égalité filles/garçons, environnement...)
- Mettre en œuvre des formations de formateurs pour rendre autonome et renforcer la qualité

Action 2 : Amélioration du contrôle/évaluation du BAFA/BAFD

- Contrôle et visite renforcée à chaque session
- Inspection des stagiaires BAFA
- Réalisation d'un retroplanning annuel et tableau de suivi
- Nouvelle grille d'évaluation/contrôle

Parties prenantes à mobiliser

- Organismes de formation : CEMEA, Ligue de l'enseignement, HIPPOCAMPE 976, Fédérations rurales...
- Associations thématiques
- CSSM
- Rectorat

Résultats à atteindre / indicateur

- Nombre de modules organisés
- Nombre de participants
- Questionnaires d'évaluation/satisfaction
- Nombre de contrôles effectués
- Proportion d'accueils avec hébergement ayant fait l'objet d'un contrôle (sécurité, qualité) sur place par les services déconcentrés de l'Etat
- Mise à jour du tableau de suivi

Echéances

- Rentrée 2021 : travail interne
- Fin 2021 : travail avec les partenaires
- Rentrée 2022 : plan pluriannuelle

Mesure 3 : Développer l'offre éducative

Action 1 : Incitation des collectivités au développement des ACM déclarés dans le cadre de leur Pedt

- Elaboration de fiche action proposant des modalités de mise en oeuvre d'activités
- Incitation à la création d'ACM déclarés
- Mise en réseau des collectivités et des associations
- Plan de contrôles des ACM périscolaires déclarés

Action 2 : Création de Plans mercredi

- Appel à projet
- Campagne de communication
- Mise en réseau des collectivités et des associations
- Suivi et évaluation

Action 3 : Optimisation du dispositif « Vacances apprenantes » notamment Ecole ouverte et Colos apprenantes

- Croiser les données des parties prenantes sur les différents dispositifs
- Croisement des financements
- Coordination partenaires
- Gagner en efficacité et en cohérence

Parties prenantes à mobiliser

- Collectivités territoriales
- Rectorat
- Chefs d'établissement
- Directeur périscolaires/équipe d'animation
- Associations locales
- CSSM
- CNFPT
- Politique de la ville
- Associations de parents d'élèves
- Conseil Départemental (transport)
- CRESS
- Fédérations d'éducation populaire

Résultats à atteindre / indicateur

- Nombre d'ACM déclarés
- Nombre d'enfants concernés
- Nombre de contrôles effectués
- Proportion d'enfants scolarisés dans les établissements publics du premier degré concernés par une politique éducative locale sur les temps périscolaires
- Proportion du nombre de places d'accueils de loisirs ou de jeunes ouvertes, selon l'âge (moins de 6 ans, 6-13 ans, 14-17ans) par région et département

Echéances

- Fin 2021 : travail avec les partenaires
- Début 2022 : Travail avec les collectivités
- Rentrée 2022-2023 : Mise en œuvre des perspectives

Objectif 2 : Développer la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire

Enjeux :

Dans le cadre du continuum éducatif plusieurs enjeux peuvent être identifiés au regard des orientations nationales prioritaires c'est-à-dire le savoir nager et savoir rouler à vélo et la nécessité de mutualiser les compétences comme les équipements pour en faire bénéficier au mieux les jeunes mahorais.

Concernant la natation, Mayotte se trouve dans un paradoxe flagrant avec une seule piscine privée sans aucun autre bassin permettant d'apprendre la natation tandis qu'il s'agit d'une île aux enjeux importants en matière de développement des activités maritimes. L'absence d'équipements se double de l'absence de maîtres nageurs sauveteurs locaux (en tant que de besoin ce sont toujours des métropolitains auxquels il est fait appel) et il n'existe pas de centre de formation sur l'île puisque le CREPS est à la Réunion.

Sur ce premier enjeu, la priorité nationale du Savoir Nager prend tout son sens et le dispositif a d'ores et déjà été réaménagé. Il conviendra de travailler de manière plus étroite avec le CREPS de la Réunion qui intègre Mayotte les orientations qu'il soumet à l'Agence Nationale du Sport .

Par ailleurs, comme il a été souligné à plusieurs reprises, Mayotte souffre d'une saturation extrême des transports. Aussi, outre la maîtrise du savoir fondamental de pouvoir faire du vélo pour la simple activité physique et l'équilibre corporel, la promotion du vélo peut devenir un enjeu majeur d'aménagement du territoire et des temps de la vie quotidienne.

Un atout à souligner est la mutualisation des offres d'équipements entre établissements scolaires et associations sportives qui se pratique déjà mais pourrait probablement faire l'objet d'une réflexion approfondie .

Au-delà de cette mutualisation, et pour répondre à la spécificité de la rotation des classes, il conviendrait de réfléchir à une offre d'activités sportives pendant le temps scolaire qui s'adresserait aux enfants sur la demi-journée libérée.

Les sports de nature constituent en l'occurrence une opportunité à exploiter qui nécessite un aménagement technique renforcé.

Mesure 1 : Déploiement d'un plan natation

La consolidation du savoir nager, dans et hors de l'école représente pour Mayotte un véritable défi puisqu'il n'existe aucune piscine publique tandis que la filière des métiers de la mer est en développement.

Apparu en 2016, le dispositif JAN a été mis en place par l'ex-DJSCS, comme partout sur le territoire Métropolitain et en Outre-Mer.

Un appel à projet a donc été lancé par l'association Profession Sports & Loisirs de Mayotte, auprès des communes, OMS et ACM pour proposer, en temps péri et extra scolaires, à des groupes de 15 enfants, les 10 heures d'apprentissage de la natation préconisées par le MJS.

Cette action est également mutualisée avec le « savoir nager » déployé par l'Education nationale pour former l'ensemble des élèves de CM2, soit 7 343 élèves concernés. Sept séances de natation permettant l'obtention de l'attestation de savoir nager seront proposées en 2021-2022.

Les séances ont lieu en milieu naturel, en l'absence totale de piscine publique sur Mayotte, avec tout ce que cela comporte comme inconvénients :

- Eaux souvent impropres à la baignade
- Horaires des marées
- Conditions atmosphériques défavorables, notamment lors de l'été austral
- Plages parfois difficiles d'accès.
- Absence de système de surveillance communal

Malgré les préconisations ministérielles à la montée en puissance du plan de prévoyance contre les noyades, seuls 37 000 € ont été attribués à Mayotte, correspondant à seulement 1 ½ ETP de MNS. Il est à noter que les MNS employés par PSL viennent tous de Métropole et que le manque d'attractivité de Mayotte, notamment en termes de sécurité et de salaires, les incitent souvent à repartir au bout d'une année ou à se faire embaucher par le Rectorat de Mayotte.

Ainsi la politique académique du recteur mise en œuvre par l'inspection pédagogique régionale EPS vise à augmenter le nombre de créneaux de savoir-nager assurés par les P.EPS dans le second degré, les MNS assurant la surveillance. Il s'agit également d'augmenter le nombre de créneaux du premier degré, pour permettre aux élèves de répondre aux objectifs d'aisance aquatique et d'accéder au Savoir Nager, afin de conforter ensuite au collège les apprentissages du SN (champ 2 des programmes EPS) et répondre aux enjeux de politique publique.

En octobre 2021, 4 MNS sont recrutés par le rectorat. Avec 4 ETP à 35h, ceci permet une augmentation conséquente de l'accès des élèves du second degré au Savoir Nager et de quelques classes du 1er degré prises en charge par les PEPS entre les créneaux du second degré. Cela représente pour 2020-2021 : 216 classes avec 5865 élèves. Pour 2021-2022 : 281 classes avec 7900 élèves

Le CUFRR forme 6 groupes d'une vingtaine d'étudiants en master MEEF PE. Un des MNS est mobilisé sur certains créneaux permettant à long terme une bonne formation des enseignants du 1er degré.

En tout état de cause l'absence totale d'infrastructures pour apprendre la natation à Mayotte mis à part la piscine privée KOROPA qui accueille 6 collèges qui bénéficient de 60 créneaux de savoir nager génère depuis plusieurs années des idées qui avortent régulièrement faute d'une instance concertée et partenariale. L'action ici proposée est que la DRAJES prenne en charge un « Plan Natation », associant la réflexion portant sur les infrastructures et celle sur les besoins en compétences et formation.

Le Plan Natation animé par la DRAJES en lien avec le référent de l'Education nationale mettra en place un groupe de travail comportant une réflexion sur :

Action 1 : Les équipements qu'il est possible de mettre en place

Action 2 : Le recrutement de maîtres nageurs sauveteurs

Action 3 : La pérennisation des compétences sur le territoire via la formation à conduire en partenariat avec le CREPS de la Réunion

Parties prenantes

- Rectorat
- CROS
- Club Cercles des nageurs
- Association des maires
- Conseil départemental
- CREPS de la Réunion

Echéances

- 1ère réunion du groupe de travail : novembre 2021

Impacts attendus

- Création d'un plan pluriannuel de déploiement d'équipements sur le territoire de Mayotte
- Nombre d'enfants ayant suivi un cycle visant l'aisance aquatique : nombre d'attestations Aisance Aquatique saisies
- Diminution des noyades

Mesure 2 : Déploiement du savoir rouler à vélo

Le contexte routier à Mayotte est particulier. Une route qui fait le tour de l'île et 3 routes qui coupent l'île d'est en ouest constituent le réseau routier de Mayotte, un-peu plus de 200 km de routes asphaltées à voies simples avec des kilomètres de bouchons ininterrompus aux heures de pointe. Aucune de ces routes ne présente de voies cyclables sécurisées.

Jusqu'à maintenant, seules quelques structures et institutions se sont impliquées pour suivre les préconisations du SRAV (Savoir pédaler / Savoir circuler / Savoir rouler à vélo). Seules quelques initiatives existent :

- L'USEP, qui avec 5/6 vélos fournis par la DEAL a commencé depuis quelques semaines, hors temps scolaire, une initiation s'appuyant sur les associations USEP ; une application plus complète du programme SRAV devrait pouvoir se développer l'année prochaine
- L'UFOLEP possède des vélos (ados & enfants) et développe des activités visant l'initiation et le savoir pédaler, et va notamment organiser à partir de septembre en partenariat avec la CADEMA des séances d'initiation vélo.

Sur l'année scolaire 2021/2022, des projets apparaissent :

- L'UNSS (service régional) a un projet d'achat de deux remorques et 20 VTT pour une mise à disposition par roulement aux 22 associations sportives des collèges de Mayotte. Cette mise à disposition permettra aux enseignants d'EPS dans le cadre des AS UNSS de développer les compétences nécessaires au savoir rouler à vélo.

- *La 3CO (Communauté de communes du centre-ouest) a un projet plus large (achat de vélos, balisage de parcours, création de voies cyclables...) dans lequel le savoir rouler à vélo pourrait trouver sa place et être développé avec comme opérateur l'Office Municipal des Sports.*
- *Le Rectorat a par ailleurs mis en place avec la DEAL des séquences d'apprentissage du vélo mais qui ne peuvent donner lieu à la délivrance d'attestations*

L'enjeu pour l'année 2021 est que la DRAJES puisse réellement investir le rôle qui lui est attribué, via l'instruction du ministère des sports, de coordonner une stratégie de promotion du Savoir rouler à vélo en adaptant les critères au territoire de Mayotte pour lequel il s'agit d'une pratique – presque – nouvelle. Elle sera conduite à réaliser un diagnostic sur l'existant et à proposer un groupe de travail devant aboutir au déploiement du savoir rouler à vélo dans les conditions de sécurité minimales, et destiné à terme à être partagé avec les autorités locales.

Parties prenantes à mobiliser

- DEAL
- USEP
- UFOLEP
- UCM
- Association maires de Mayotte
- Services préfectoraux / Contrat de convergence
- Office municipal des Sports de la 3CO
- UCM
- CROS

Résultats à atteindre / indicateur

- *Mise en place d'un groupe de travail ad hoc*
- *Appréhension collective du SRAV*
- *Sensibilisation accrue des institutions locales*
- *Mise en place de projets concrets*
- *Nombre d'enfants ayant suivi un cycle visant le savoir rouler : nombre d'attestations Savoir rouler à vélo saisies*
- *Nombre d'actions conduites à l'école*

Echéances

- *Dès que possible en fonction du recrutement d'un nouveau Professeur de sport (poste vacant actuellement)*
- *Comité de pilotage novembre 2021*
- *Déploiement de l'action 2022*

Mesure 3 : Déploiement des 30 min d'activité physique quotidienne dans le premier degré

Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), cet appel à manifestation d'intérêt porté par la DAASEN de Mayotte vise à susciter un mouvement d'adhésion autour

d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé et au bénéfice de leurs apprentissages.

Action 1 : Déploiement du dispositif par la DAASEN

- *« récréés actives » de 2x15min*
- *14 écoles élémentaires labellisées « Génération Paris 2024 » pour débiter*
- *Fourniture des supports pédagogiques par le rectorat*
- *Formation des enseignants par le rectorat*

Action 2 : Création de zones de jeux dans les cours d'école

- *Mise en place de marquage au sol*
- *Exemples de zones possibles : jeux de marelles pédagogiques, jeux traditionnels mahorais, jeux de lancers, ou parcours sportif sous formes d'ateliers tournants*
- *Utilisation des couloirs/coursives pour inciter à l'activité : slaloms, labyrinthes, ...*

Action 3 : Mutualisation hors temps scolaire

- *Participation au groupe de pilotage de la DAASEN*
- *Mutualisation des moyens sur le temps périscolaire*
- *Valorisation des jeux traditionnels mahorais*

Parties prenantes

- *Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté au niveau départemental (CDESC) et académique (CAESC)*
- *ARS*
- *IREPS*
- *ANS*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Généralisation sur toute l'académie*
- *Nombre d'enfants ayant suivi un cycle et nombre de classes engagées dans le dispositif*

Echéances

- *Rentrée 2021 : 14 écoles élémentaires labellisées « Générations Paris 2024 »*
- *A partir de 2022 : généralisation sur toute l'académie*

3.2 Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

Objectif 1 : Contribuer au renforcement de l'information et de la mobilité des jeunes

Enjeux :

L'accès au numérique et le manque de mobilité locale sont de véritables freins à l'information des jeunes. La problématique réside notamment dans la mise en adéquation des espaces numériques et les besoins de la jeunesse : mobilité, horaires d'ouverture, nombre de point d'information sur le territoire, nombre d'animateurs, formation des animateurs, clarté de l'information et animation du réseau.

La mobilité des jeunes est un sujet pour Mayotte tant d'un point local qu'à l'international. Les associations du territoire ont su déployer les dispositifs de mobilité étudiante. En revanche on constate un manque de connaissance et de ce fait d'appropriation des programmes de mobilité internationale et européenne tant par les jeunes que par les structures du territoire.

Les sollicitations du Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS) qui a pour objectif prioritaire de soutenir les déplacements des jeunes de moins de 30 ans dans la zone océan indien et dans l'hexagone, en sont un exemple.

Mesure 1 : Renforcement des outils de l'information jeunesse de l'Etat

Action 1 : Labélisation du CRIJ en point information jeunesse

- *Accompagnement du CRIJ par la DRAJES*
- *Inscription de la labélisation à la feuille de route du CRIJ*
- *Gestion à terme de la boussole des jeunes par le CRIJ*

Action 2 : Accompagnement du CRIJ à la labélisation des espaces numériques en point information jeunesse

- *Déploiement d'animateurs numériques via les outils de mutualisation :*
 - *Création d'un poste FONJEP en intercommunalité*
 - *Déploiement de volontaires en service civique sur les PIJ*
- *Développement du nombre de PIJ*

Action 3 : Mise en place de la Boussole des jeunes

- *Phase d'expérimentation*
- *Accompagnement du CRIJ dépôt de candidature auprès de l'ANR*

Parties prenantes à mobiliser

- *CRIJ*
- *Les communes et intercommunalités*
- *Cité des métiers en tant que partenaire du CRIJ*
- *Info jeune France et CIDJ*

- *Conseil Départemental (Jeunesse et Sport, DFPI)*
- *De potentiels financeurs : Politique de la ville, DEETS, ARS*
- *Rectorat*
- *CSSM*
- *POLE EMPLOI*
- *Mission Locale*
- *Porteurs des programmes de mobilité*
- *Organismes de formation*
- *Le CREFOP*
- *La CRESS*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de PIJ labellisés par rapport au nombre d'espaces numériques*
- *Pourcentage de satisfaction du public*
- *Part des jeunes suivis par les structures réseau IJ*
- *Proportions de communes couvertes par une « Boussole des jeunes »*
- *Actualisation de la boussole*
- *Qualité de la boussole/réactivité des intervenants/acteurs*

Echéances

- *Rédaction de la feuille de route du CRIJ : octobre 2021*
- *Label IJ : fin 2021*
- *Mise en place des espaces numériques – 2ème trimestre 2022*
- *Formation des animateurs – 3eme trimestre 2022*
- *Déploiement des services civiques – janv/mars 2022 (formation + tuilage entre les 2 cohortes) puis embauche ou pérennisation des postes*
- *Suivi – contrôle – accompagnement : nov-dec 2021-2023*
- *début 2022 : réunion avec les acteurs*
- *Phase d'expérimentation boussole des jeunes 2022*
- *dépôt de candidature boussole des jeunes avant juin 2023*

Mesure 2 : Renforcement des dispositifs de mobilité

Action 1 : Prise en compte des besoins de mobilité locale

- *Prise en compte dans les budgets des contraintes liées à la mobilité locale*
- *Valorisation des solutions mises en place par les acteurs du territoire*

Action 2 : Information sur les programmes de mobilité internationale et européenne

- *Développement des dispositifs (Corps Européen de Solidarité, Erasmus +, Volontariat de Solidarité Internationale, JSI/VV, ISI, etc...)*
- *Déploiement de nouveaux dispositifs sur Mayotte (OFAJ, OFQJ, service civique international)*
- *Formation des structures sur les programmes de mobilité*
- *Accompagnement au développement des structures d'apprentissage des langues*

- *Articulation avec les actions de l'Education nationale avec la réalisation d'un guide de mobilité pour les bacheliers*

Action 3 : Création d'un comité des acteurs de la mobilité (exemple : COREMOB)

Parties prenantes à mobiliser

- *Conseil Départemental (transport, VSI)*
- *Communes et intercommunalités (mobilité locale)*
- *DEAL (mobilité locale)*
- *Associations actives sur la mobilité (Emanciper Mayotte, CRIJ, Ligue de l'enseignement, Oudjérébou, Mayotte Entraide Etudiants...)*
- *Erasmus*
- *Acteurs actifs sur la mobilité (CCI, DAESA, Vatel, CUFR)*
- *GIP Europe*
- *LADOM*
- *DAREIJ*
- *Groupe mobilité interpartenarial du Rectorat et GIP FCIP*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Observatoire de la mobilité des jeunes*
- *Nombre de jeunes aidés dans une mobilité*
- *Nombre de projets validés et réalisés*
- *Nombre de porteurs de projets formés*
- *Part des jeunes de 18 à 30 ans ayant effectué un séjour à l'étranger pour une période d'au moins 15 jours consécutifs (hors vacances) selon le sexe et l'âge*
- *Actions en place par le COREMOB*

Echéances

- *Création d'un comité en 2022*
- *Forum de la mobilité/service civique/SNU octobre 2021*
- *Formation de la REIJ : sept 2021 (suivi/acc oct 2021)*
- *Campagne de communication : début 2022*
- *Formation des porteurs de projet : 2022*

Mesure 3 : Mise en oeuvre d'une stratégie FEBECS

Action 1 : Déployer le FEBECS sous forme d'appel à projet

Action 2 : Valorisation du FEBECS

- *Campagne de communication*

Parties prenantes à mobiliser

- *DAC*
- *CROS*
- *Fédérations d'Education Populaire*

- Agence de communication/service communication

Résultats à atteindre / indicateur

- Identification/meilleure connaissance du dispositif
- Nombre de projets financés/réalisés
- Nombre de bénéficiaires
- Mixité/diversité des publics et destinations

Echéances

- Valorisation en amont de l'AAP (associations/actions réalisées en 2021 sur le site internet) de novembre 2021 jusqu'à 2022
- Campagne de communication début 2022
- Lancement de l'AAP : début mars 2022
- Fin de l'AAP : mai 2022

Objectif 2 : Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion

Enjeux :

La maîtrise parfois limitée de la langue française et le taux d'illettrisme élevé doivent être pris en considération dans le processus d'accompagnement proposé aux jeunes. La mise en place de parcours de formation adaptée est, de ce fait, indispensable. Des « allongements » de durée de formation avec des périodes de travail sur le socle de compétences, les prérequis et des systèmes de préqualifications sont nécessaires pour aboutir à l'obtention de diplômes. Tout ceci dans un contexte où les transports, l'insécurité ainsi que la place du travail informel sont déjà de véritables freins à la formation.

Afin de réussir l'insertion de ces jeunes dans le milieu professionnel, un travail doit être réalisé pour mettre en adéquation les besoins du territoire et l'offre de formation qui nécessite d'être.

Pour autant la qualité des formations existantes est également un enjeu de cette réussite et un enjeu pour la DRAJES de Mayotte qui a la particularité de ne pas avoir de CREPS sur son territoire.

La professionnalisation des jeunes passe tout autant par un accompagnement plus individualisé des parcours que par l'accompagnement des structures potentiellement employeuses. Un engagement commun des différents acteurs concernés est indispensable pour permettre aux jeunes de s'insérer dans la vie active.

Mesure 1 : Agir sur des modalités de formation adaptées au public

Action 1 : Adaptation des parcours de formation

- Réalisation de préformation de mise à niveau
- Associer des parcours de préqualification avant entrée en formation

Action 2 : Lever les freins des prérequis / maîtrise de la langue

- *Travail sur le socle de compétences/savoirs de base*
- *Mobiliser les Ateliers Pédagogiques Personnalisés*
- *Mise en place de partenariat avec les prescripteurs*

Action 3 : S'associer aux actions conduites au niveau de l'Education nationale

- *Intégrer l'information post-Bac conduite par les professeurs principaux pour présenter les formations J&S*
- *Offrir un accompagnement ad hoc aux élèves qui choisissent la filière sport quant à leur statut*
- *Echange sur la mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif au lycée professionnel de Sada (UC1 et 2 du BPJEPS).*
- *Echange sur l'unité facultative secteur sportif dans deux baccalauréats professionnels : LPO Sada et LPO Petite terre, filière métiers de la sécurité (UC1 et 2 du BPJEPS).*
- *Echange sur la filière AEPA : Animation Enfance et Personnes Agées du LPO de Bandré (UC1, 2 et 4 du BPJEPS loisirs pour tous)*
- *Travail sur les TEP (tests d'exigence préalable) pour la poursuite des élèves vers les BPJEPS*
- *Echange sur les Bac Pro avec validation des UC pour en favoriser le déploiement*

Parties prenantes à mobiliser

- *Conseil Départemental (DAFPI)*
- *Organismes de formation (CROS, CEMEA, BAFA/BAFD, Ligue de l'enseignement, hippocampe976, Apprentis d'Auteuil...)*
- *Associations intervenantes sur l'illettrisme*
- *RSMA*
- *Prescripteurs*
- *ARLL, la Cimade, la Croix-rouge*
- *Missions locales*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Accessibilité plus large*
- *Nombre de préqualification*
- *Niveau/taux de réussite*
- *Qualité des diplômés*

Echéances

- *Travail partenarial avec le Conseil Départemental – fin 2021*
- *Travail partenarial avec les OF et les prescripteurs début 2022*

Mesure 2 : Développement et diversification de l'offre de formation

Action 1 : Évaluation des besoins par discipline

- *Analyse de l'offre et de la demande pour mise en adéquation*
- *Concertation avec le Conseil Départemental sur l'offre de formation*

Action 2 : Accompagner les ligues et les comités à la mise en place de CQP

Action 3 : Développer l'offre de formation de niveau 5

Action 4 : suivi/contrôle des formations

Parties prenantes à mobiliser

- *Organisme de formations*
- *Mouvement sportif*
- *Conseil Départemental*
- *Rectorat*
- *CROS*
- *CREPS de La Réunion*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre des diplômés du BAFA et de BAFD selon le sexe et le département de délivrance du diplôme*
- *Nombre de diplômés aux métiers de l'animation et du sport selon le sexe*
- *Nombre d'apprentis sur les formations CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile selon son sexe et son département de résidence*
- *Taux d'obtention de diplôme à l'issue d'un parcours d'accompagnement SESAME selon le type de diplôme, le sexe, le territoire géographique (QPV/ZRR)*
- *Nombre de nouvelles formations spécifiques*
- *Plan de contrôle annuel*

Echéances

- *2022 : début d'évaluation des besoins, des moyens à mobiliser*
- *2023 : finalisation*

Mesure 3 : Coordonner les moyens de la professionnalisation

Action 1 : Création de bases de données de l'ensemble des animateurs/éducateurs/entraîneurs

- *Suivi de cohorte des diplômés*
- *Mise en relation des recruteurs avec les diplômés*
- *Évaluation de la professionnalisation*

Action 2 : Valorisation des groupements d'employeurs et développement de nouveaux membres

- *Accompagnement des structures à la création de groupements d'employeurs et aux méthodes de mutualisation des moyens humains*
- *Aide au développement du groupement d'employeurs existant*
- *Développement de l'emploi sur le territoire*

Parties prenantes à mobiliser

- CROS
- Profession Sport et Loisirs
- Conseil Départemental
- Collectivités territoriales
- Ligues, comités et Offices municipaux des sports
- RSMA
- CRIJ
- Organismes de formation

Résultats à atteindre / indicateur

- Réalisation de la base de données
- Taux d'emploi et taux d'insertion(%) des diplômés aux métiers de l'animation et du sport
- Taux d'emploi et taux d'insertion (%) des apprentis diplômés en CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS selon le sexe et le département de délivrance du diplôme
- Nombre de jeunes bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement SESAME selon le sexe, le territoire géographique (QPV/ZRR) et le département de résidence
- Nombre de partenaires du GE
- Nombre de GE créés
- Nombre d'éducateurs embauchés

Echéances

- 2022 : création de la base
- 2023 : développement des GE

Action 3 : Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes dans le champ des loisirs

- Développer les Juniors associations
- Valoriser un réseau d'acteurs à l'accompagnement de l'entrepreneuriat
- Création de bourses pour les jeunes
- Renforcer le CRIB sur l'aide à la création d'association

Parties prenantes à mobiliser

- CRIB
- DEETS
- CRESS
- BGE
- DLA
- ADIE
- Oudjerebou (couveuse)
- SIAE existantes
- Politique de la ville

Résultats à atteindre / indicateur

- Nombre de projets aboutis
- Nombre de jeunes insérés / nombre d'emplois créés

- *Taux d'autofinancement des associations*

Echéances

- *2023 : AAP bourse des jeunes entrepreneurs du champ des loisirs*
- *2022 : AAP FDVA : inscrire une priorité Insertion par l'Activité Economique*

3.3 Axe 3 : Inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement et au soutien des acteurs de la vie associative

Objectif 1 : Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif

Enjeux :

Mayotte est constituée d'un réseau associatif dynamique. Cependant, les bénévoles qui le constituent, bien que très investis dans leur rôle, ne disposent pas tous des connaissances nécessaires à une gestion associative conforme à la réglementation et ce avec d'autant plus d'acuité depuis la publication de la loi du 24 août 2021. Un accompagnement renforcé doit permettre de lever ces freins. La formation des bénévoles et la structuration du réseau associatif sont deux des leviers permettant d'atteindre cet objectif.

Concernant les têtes de réseaux avec lesquelles la DRAJES est conduite à travailler régulièrement et sur lesquelles elle doit pouvoir s'appuyer pour la mise en œuvre de ses dispositifs (SNU, SC , ACM) , on remarque un turn-over important des équipes qui nécessite de les accompagner à consolider leur cadre d'intervention pour éviter la perte d'informations et d'objectifs au fil des années.

Mesure 1 : Renforcement de la formation des bénévoles

Action 1 : Multiplication des formations de bénévoles

- *Réalisation d'un diagnostic et du plan de formation commun*
- *Développement des financements sur le FDVA 1*
- *Mobilisation des organismes de formation*
- *Renforcement du CRIB*
- *Valorisation des formations sous forme de label*

Action 2 : Création d'une journée du bénévolat

- *Valorisation du bénévolat*
- *Information des bénévoles*
- *Fédérer le tissu associatif*

Parties prenantes à mobiliser

- *Association en capacité de former (CROS, Ligue, BGE, CRESS, APSL, MNE, MAN, Ramiep, les naturalistes, Wenka culture...)*
- *Conseil Départemental*
- *Politique de la ville*
- *DEETS*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de formations proposées*
- *Nombre de bénévoles formés*

- Niveau d'investissement des partenaires
- Nombre et diversité des participants
- Nombre de créations d'associations selon le domaine d'activité, par région et par département
- Emploi associatif par domaine d'activité dans la région et par département
- Proportion du bénévolat par âge et par région
- Volume annuel de subventions (hors Fonjep)

Echéances

- Définir le plan de formation de bénévoles – mi 2022
- Journée du bénévolat : 5 décembre 2022

Mesure 2 : Accompagnement des têtes de réseaux Jeunesse (CRIJ, Ligue de l'enseignement, CEMEA)

Action 1 : Contractualisation avec les têtes de réseaux sous forme de feuille de route

- Développement des formations associatives et du suivi/accompagnement des structures adhérentes
- Renforcer la qualité des formations et critères de validation
- Création, structuration, animation du réseau des comités de jeunes, conseils municipaux des jeunes et assemblée départementale des jeunes
- Développement de la formation tuteurs VSC
- Formation continue des formateurs
- Montée en compétences des structures

Action 2 : Réinstallation du DDVA

- Coordination des acteurs et resserrement du partenariat avec la Préfecture
- Travail renforcé sur les agréments JEP

Parties prenantes à mobiliser

- Têtes de réseaux
- Conseil Départemental
- CSSM
- ADM
- GIP Europe
- Services de l'Etat

Echéances

- Impulsion feuille de route fin 2021 : écriture avec les partenaires, officialisation
- Mise en œuvre de la feuille de route 2022

Résultats à atteindre / indicateur

- Harmonisation des actions entre les têtes de réseaux
- Nombre de formation réalisées

- *Occurrences de transmissions d'information*
- *Diversification des financements des têtes de réseaux*
- *Implication du réseau autour du DDVA*

Echéances

- *Fin 2021 : impulsion*
- *2022 : mise en œuvre de la coordination*

Objectif 2 : Participer au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes (Service civique et SNU en particulier)

Enjeux :

Le développement du Service civique sur Mayotte est confronté à différents freins qu'il convient de lever sur un territoire où ce dispositif est un véritable outil au service de la jeunesse, du vivre ensemble et de la citoyenneté.

Au-delà d'une communication toujours à amplifier sur le dispositif, il est nécessaire de trouver le moyen de lever les freins, notamment administratifs (compte en banque, assurance, sécurité sociale...) au recrutement des volontaires par les organismes d'accueil. La qualité de l'accueil des volontaires se doit également d'être renforcée par la formation des gestionnaires d'agrément souvent sujet à un fort turn-over et des tuteurs, notamment dans l'accompagnement des parcours des volontaires pour leur insertion sociale et professionnelle.

Le Service civique est, paradoxalement, peu développé dans le champ sportif sur Mayotte. Ceci pourrait s'expliquer d'une part par un manque de connaissance du dispositif dans ce champ et par les contraintes de bureau « physique » dont ne bénéficient pas les associations sportives. Cependant, des besoins sont identifiés sur la prévention des incivilités et des dégradations et un accompagnement de la population à l'usage des équipements et du matériel sportif ainsi qu'à la gestion du numérique.

Le Service civique international n'est à ce stade pas mis en œuvre à Mayotte alors même que la mobilité est un enjeu du territoire.

L'utilisation de la plateforme de la réserve civique reste encore embryonnaire. Très peu d'associations utilisent la plateforme. On compte en effet 34 organismes qui l'utilisent régulièrement en 2021. En revanche, les collectivités ne l'utilisent presque pas (2 pour tout le département) alors que les champs d'utilisation de cette plateforme pour ces dernières sont très nombreux surtout s'agissant du social et des périodes de crises (météo, catastrophe...).

Le premier séjour de cohésion du Service National Universel s'est tenu du 20 juin au 2 juillet 2021 au Lycée de Tsararano, accueillant 43 volontaires présents contre 60 inscrits initialement, répartis en 6 maisonnées équilibrées garçons/filles.

Le recrutement des jeunes a concerné essentiellement les lycées et quelques-uns par les missions locales.

Les remontées sont extrêmement positives pour ce qui concerne les jeunes dans le cadre des activités qui leur sont proposées, tant au titre de l'engagement républicain que citoyen grâce à une diversité d'acteurs rencontrés et de sujets abordés.

Dans le cadre des Missions d'Intérêt Général (MIG) s'est tenu un Forum de l'Engagement le samedi 26 juin où étaient présents la gendarmerie nationale, le RSMA, les Services civiques de la Police Nationale, et des associations d'éducation populaire, de préventions des addictions, de solidarité intergénérationnelle.

Ce type de rdv est l'occasion pour les associations de se faire connaître et en retour de promouvoir auprès d'elles les dispositifs de l'Etat tels que le Service civique ou la Réserve civique via la plateforme " Je veux aider.gouv".

L'enjeu est de poursuivre la montée en puissance du Service National Universel et de construire des parcours de l'engagement.

Mesure 1 : Accompagnement des volontaires et des organismes agréés au titre du Service Civique

Action 1 : Lever les freins administratifs pour le recrutement des volontaires

- *Accompagner les structures à souscrire à une police d'assurance couvrant les activités des volontaires*
- *Inciter un partenariat avec les banques locales pour l'ouverture de compte des volontaires*
- *Travail à une solution d'adaptation pour les volontaires sous titres de séjours*

Action 2 : Augmenter le nombre de tuteurs formés

- *Augmenter le nombre de formations*
- *Adapter le contenu des formations à la situation locale*

Parties prenantes à mobiliser

- *Agence du Service Civique*
- *Banque*
- *Mission locale (garantie jeune)*
- *DEETS*
- *Préfecture*
- *Ligue de l'enseignement*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Faciliter les démarches des jeunes*
- *Nombre de jeunes accompagnés*
- *Nombre de formations proposées*
- *Nombre de volontaires ayant débuté une mission de service civique selon le sexe*
- *Nombre de volontaires ayant débuté une mission de service civique selon le niveau de formation*
- *Proportion de missions de service civique non pourvues*

Echéances

- *Fin 2022*

Mesure 2 : Promotion de l'engagement : montée en puissance du SNU

Action 1 : Augmenter et diversifier les jeunes volontaires du Service National Universel

- *Rencontre avec l'ensemble des établissements scolaires (élèves de 3ème, SEGPA, et élèves de 2d)*
- *Identification des jeunes en décrochage scolaire*
- *Regard particulier sur les jeunes en situation de handicap*
- *Travail avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation*
- *Campagne de communication*

Action 2 : Développement des missions d'intérêt général

- *Recherche de nouvelles structures d'accueil*
- *Accompagnement des structures à l'utilisation de la plateforme*

Parties prenantes à mobiliser

- *Chefs d'établissements scolaires*
- *CCAS*
- *Service communication Rectorat/agence de communication*
- *Mission de lutte contre le décrochage scolaire*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de volontaires SNU par département*
- *Diversification des profils des volontaires*
- *Satisfaction des volontaires dans les choix de missions*

Echéances

- *Augmenter le nombre places pour la prochaine édition (2022)*
- *Développer le nombre de séjours de cohésion (2023)*

Action 3 : Promotion du service civique /service civique international

- *Création d'un forum de la mobilité/service civique/SNU*
- *Lancement d'un appel à projet sur le développement du service civique (promotion du dispositif et accueil)*
- *Réalisation d'une campagne de communication*
- *Inciter les organismes à créer des missions de service civique engagement à l'international*

Action 4 : Renforcer le lien avec les autres dispositifs du bénévolat

- *Construire des parcours de l'engagement : SNU > service civique > réserve civique*

- *Mise en place de suivi de cohorte*
- *Renforcer la mission sur la réserve civique*

Parties prenantes à mobiliser

- *Organismes d'accueil*
- *Agence du service civique*
- *Prescripteurs*
- *Collectivités*
- *Etablissements scolaires*
- *Mayotte Entre Aide Etudiant*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Création de mission service civique à l'international*
- *Proportion de jeunes inscrits dans une mission de service civique après le SNU*
- *Augmentation du nombre d'organismes / missions sur la plateforme « jeveuxaider »*
- *Augmentation du nombre de bénévoles inscrits sur la plateforme*
- *Augmentation du nombre de « matchs »*

Echéances

- *Forum de la mobilité/service civique/SNU décembre 2021*
- *Déploiement des parcours et du suivi mi 2022 – 2023*

Mesure 3 : Diversification des missions de volontariat en Service Civique

Action 1 : Développement du service civique dans le champ du sport et des équipements sportifs

- *Promotion du service civique auprès du mouvement sportif et collectivités territoriales*
- *Déclinaison d'exemples de missions possibles au sein des équipements sportifs et des clubs*

Action 2 : Développement du service civique dans le champ du numérique

- *Promotion des missions incluant le numérique dans les différentes thématiques d'intervention du service civique*

Action 3 : Développement de missions de service civique à destination des jeunes décrocheurs scolaires

- *Identification de missions spécifiques adaptées et réflexion sur l'offre*
- *Promotion des jeunes auprès des structures d'accueil*

Parties prenantes à mobiliser

- *Collectivités territoriales*
- *Associations sportives et comités*

- CROS
- CRIJ
- Conseil Départemental
- Organismes d'accueil
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Résultats à atteindre / indicateur

- Augmentation du nombre d'organismes d'accueil dans les domaines précités
- Augmentation du nombre de missions proposées dans les domaines précités
- Répartition des Missions d'intérêt général par domaine
- Nombre de VSC recrutés après leur mission

Echéances

- Développement des clubs sportifs en tant qu'organisme d'accueil : fin 2022
- Développement des missions en lien avec le numérique : fin 2022
- Développement des collectivités en tant qu'organisme d'accueil : mi 2023

3.4 Axe 4 : Renforcer la place du Sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé

Objectif 1 : Conforter la dimension sociétale et inclusive du sport dans le contexte de nouvelle gouvernance du sport

Enjeux :

La Conférence régionale du Sport est la déclinaison territoriale du nouveau modèle de gouvernance partagée amorcé en 2020 avec la création de l'agence nationale du sport (ANS). Cette gouvernance partagée va réunir les acteurs concernés par le sport, c'est-à-dire les acteurs des collectivités locales et territoriales, ceux de l'État, du monde sportif et du monde économique. L'objectif est que cette conférence régionale du sport définisse dès 2021 le Projet Sportif Territorial (PST).

Le territoire de Mayotte est carencé quant à la structuration du sport : d'une part pour ce qui concerne l'encadrement : les fédérations sportives ne placent pas de cadres techniques à Mayotte ni d'entraîneurs, et les jeunes athlètes qui sont repérés sont envoyés en métropole. D'autre part, une carence importante est aussi celles des infrastructures sportives aux normes et entretenues.

Pour remédier à ces deux difficultés de fond, un travail est entrepris depuis maintenant presque trois ans pour réaliser un schéma du développement du sport et des équipements, entre l'Etat et le Département. Ce travail n'a toujours pas pu aboutir faute de consensus. L'intérêt de la Conférence régionale du Sport sera d'asseoir à minima une stratégie et de trouver un modus operandi avec le Département mais également le mouvement sportif.

Dans cette même logique, il importe que puisse être portée via le projet de loi sur le développement accéléré de Mayotte la proposition de mettre à jour le Code du sport en y intégrant la reconnaissance de Mayotte en tant que Département.

Mesure 1 : Mise en place de la Conférence régionale du sport

Action 1 : Installation de la conférence régionale du sport

- *Communication de l'arrêté ministériel de composition des collèges*
- *Installation formelle de la Conférence avec vote de son Président*
- *Adaptation des commissions aux spécificités du territoire*

Action 2 : Proposition et adoption du projet sportif territorial

Action 3 : Installation de la conférence des financeurs

Parties prenantes à mobiliser

- *Etat (Préfecture, Rectorat, DRAJES, ARS, DEETS)*
- *Conseil Départemental*
- *Collectivités territoriales et intercommunalités*
- *Mouvement sportif (CROS, CPSF, fédérations sportives, athlète de haut-niveau)*

- MEDEF, CGPME, UEP, CCI
- Syndicats
- **Résultats à atteindre / indicateur**

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de réunions annuelles des instances de gouvernances territoriales sur le territoire (CRS ou CDF)*
- *Nombre et évolution annuelle de licences délivrées par FD, age, sexe et départements, en ZRR et QPV et nombre d'associations sportives*
- *Taux d'équipements pour 10 000 habitants et temps moyen d'accès a un équipement*

Echéances

- *Installation de la conférence régionale du sport avant fin 2021*
- *Réalisation du projet sportif territorial entre la création de la conférence et le début 2022*
- *Installation de la conférence des financeurs début 2022*

Mesure 2 : Développement des axes sport de nature et sport santé dans le cadre du développement durable

Action 1 : Inciter les projets « sport de nature », « développement durable », « sport santé» par la mise en œuvre d'appels à projet spécifiques

Action 2 : Mise en place d'un travail partenarial avec les communautés de communes

- *Diagnostic Territorial Approfondi sur l'ensemble du territoire (définition des besoins, des objectifs, des moyens)*
- *Accompagnement des collectivités au déploiement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (identification, cartographie, entretien)*

Action 3 : Développement des activités « plage » et « lagon »

- *Développement des formations sport de nature*
- *Favoriser le financement des installations, et du matériel des actions dans le cadre du développement durable*
- *Accompagnement des structures d'activité de plein nature*
- *Plan d'inspection et de contrôle*

Action 4 : Développement du sport santé

- *Accompagnement de la Maison sport santé*

Parties prenantes à mobiliser

- *Conseil Départemental*
- *ANDES*
- *EPCI*
- *Associations sportives et environnementales*
- *Collectivités territoriales*

- *Etat*
- *DEAL*
- *Affaires maritimes*
- *Parc marin*
- *Protection du littoral*
- *ONF*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Réalisation du DTA*
- *Nombre de personnes formées au sport nature (BPJESPS/APT option SDN)*
- *Nombre de projets financés et volume de financement*
- *Nombre de maison sport santé (MSS) par département, nombre de départements couverts par une MSS et nombre total de MSS*
- *Nombre annuel (et évolution) de personnes - dont en ALD et en maladie chronique - prises en charge dans une MSS*
- *Evolution du nombre de jeunes en situation de handicap suivant les cours d'EPS en collège et en primaire*

Echéances

- *2022 : projet de loi sur l'accélération du développement de Mayotte*
- *1 DTA /an*

Objectif 2 : Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)

Enjeux :

La DRAJES a initié depuis 2020 une visite des installations gérées par les 17 communes, suivie en 2021, de la visite des équipements sportifs gérés par l'Education Nationale et par le Conseil Départemental, sur la base d'un outil d'évaluation aux formules scientifiques permettant d'objectiver la situation de chaque équipement sportif.

- *Force est de constater le déséquilibre entre le Nord et le Sud de l'île. En effet, le nombre d'équipement est inversement proportionnel au nombre d'habitants. Le Sud, moins peuplé, compte plus d'équipements sportifs que le Nord.*
- *Les terrains de grands jeux (Football essentiellement) et les plateaux sportifs représentent la quasi-totalité des équipements construits sur Mayotte, depuis une vingtaine d'années. Aucun bassin de natation public n'existe par exemple.*
- *Lors du diagnostic qui a été réalisé par les équipes de la DRAJES - des équipements communaux en particulier - a pu être constaté l'état extrêmement dégradé des équipements à la charge des communes. La principale raison de cet état de délabrement est la quasi inexistance d'équipes de maintenance spécifique au sein des services municipaux. De surcroît, l'état constaté implique qu'aucun équipement ne pourra plus recevoir, à terme, de compétitions officielles, par manque, par exemple, de vestiaires et/ou d'accueil public.*

La difficulté d'une pratique sécurisée réside également dans l'absence d'un environnement sûr de ces équipements sportifs. La nuit tombant quotidiennement au plus tard à 18h30 ; l'éclairage est souvent défaillant et les transports en commun n'existent pas encore pour permettre aux pratiquants de gagner leur domicile en toute quiétude.

La prévalence des actes de violences que connaît le territoire mahorais s'inscrit dans un contexte de forte pression démographique, de chômage élevé et d'un niveau de vie qui s'est amélioré mais reste très en-deçà de la métropole. La prévention des violences est un véritable enjeu dans le déploiement de nos politiques publiques dans le champ de la jeunesse et des sports.

Mesure 1 : Développement de l'outil d'aide à la décision sur les équipements sportifs - IPES (indice de programmation des installations sportives)

Action 1 : Valoriser l'iPES

- *Diagnostic des équipements sportifs gérés par les collectivités et le Rectorat*
- *Réalisation des préconisations de rénovation, d'amélioration voir de reconstruction*

Action 2 : Formation des agents responsables de la maintenance des installations

- *Intervention en lien avec le CNFPT pour la formation des agents sur l'organisation de la maintenance des installations*
- *Création d'outils de surveillance et d'amélioration continue des installations*
- *Suivi de la mise en pratique sur le terrain*
- *Développer une formation de formateurs*

Parties prenantes à mobiliser

- *Collectivités territoriales*
- *Conseil Départemental*
- *Rectorat*
- *Associations utilisatrices*
- *CNFPT*
- *ANS*
- *AFD*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Édition du schéma directeur des installations sportives*
- *Diffusion des diagnostics réalisés par la DRAJES et partage des information avec le partenariat local*
- *Nombre de stagiaires formés*
- *Évolution de l'état des installations sportives*

Echéances

- *Diagnostic en cours*
- *Première formation mise en place (11 personnes – 6 jours)*
- *Couverture complète du territoire fin 2023*

Mesure 2 : Prévention des violences

Action 1 : Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport

- Compréhension de l'appréhension du sujet sur le territoire et perception de la sexualité
- Campagne de communication dans les clubs
- Relai des guides et outils juridiques
- Actions de sensibilisation
- Formation des dirigeants et des éducateurs à la prévention
- Renforcement des contrôles d'honorabilité
- Articulation avec le collectif CIDE Mayotte
- Ajout de modules spécifiques dans les formations de l'animation également

Action 2 : Prévention des violences et lutte contre les discriminations

- Inciter les échanges entre jeunes par l'organisation des regroupements sportifs inter communes
- Favoriser l'émergence d'équipements de proximité
- Accompagner les associations au développement d'actions sportives sur ces équipements
- Formation des éducateurs à la médiation
- Développement de la pratique sportive féminine

Parties prenantes à mobiliser

- Profession Sport et Loisirs Mayotte
- Liges
- CROS
- Organismes de formation
- Collectivités territoriales
- Forces de l'ordre
- Rectorat
- ACFAV
- Délégation aux droits des femmes
- Procureur
- Collectif CIDE Mayotte
- ANS

Résultats à atteindre / indicateur

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de projets inter villages
- Nombre d'enquêtes administratives engagées en matière de violences à la suite d'une demande de la cellule de suivi des enquêtes de la direction des sports (dont nombre d'enquêtes concernant des éducateurs et les exploitants d'EAPS)
- Nombre de participants aux formations à la prévention des violences sexuelles

Echéances

- 2021 : Webinaires d'information, campagne de communication
- A partir de 2022 : actions de sensibilisation et de formations

4. Axes transversaux du document stratégique régional JES

4.1 Axe 5 : Organiser un réseau JES optimisé, accélérateur des synergies territoriales pour atteindre les objectifs du document stratégique et mobiliser les acteurs hors réseau académique

Objectif 1 : Structurer le réseau JES sur l'ensemble des niveaux - régional (ex: DRAJES, SGRA), départemental (ex : DASEN, SDJES) - pour accroître les synergies et gagner en efficacité

Enjeux :

Pour le territoire de Mayotte , les deux niveaux régional et départemental se superposant, l'enjeu est de parvenir à travailler en partenariat et en complémentarité tout en laissant les idées d'action naître et notamment les initiatives associatives, ne pas les positionner en concurrence et créer les conditions d'une vision équilibrée de ces initiatives .

Un enjeu complémentaire est celui de la capacité d'observation et d'évaluation : c'est une problématique majeure, difficile à mettre en place en raison du mouvement permanent des fonctionnaires, l'absence de création d'archives, la perte de mémoire et donc l'impression pour les acteurs locaux notamment dans les communes de « tourner en rond » , expression qui revient fréquemment dans les réunions de concertation car, la lenteur à pouvoir déployer les dispositifs cumulée à leur difficulté appropriation rend parfois difficile la perception des résultats.

Les collectivités sont par ailleurs confrontées à des difficultés budgétaires de taille qui se conjuguent à une absence de stratégie financière pour identifier des leviers permettant de mettre en œuvre les actions accompagnées par l'Etat ;

Pour répondre à tous ces enjeux, il est nécessaire de conforter le positionnement et la reconnaissance de la DRAJES comme l'héritière des politiques jeunesse et sport, notamment au titre de son rôle de garant d'un déroulement sécurisé des activités couvertes par son périmètre et de valoriser l'articulation vertueuse avec l'action du Rectorat pour ce faire.

L'une des réponses pour ce qui concerne le réseau hors académique sera de consolider toute initiative ayant pour but de fluidifier les relations avec les collectivités.

Mesure 1 : Faire connaître le positionnement et plus-value de la DRAJES

Action 1 : Communication

Le fait de ne plus disposer d'un site internet en propre prive les services Jeunesse et Sport de visibilité vis-à-vis des partenaires.

- *Il conviendra de travailler à une communication spécifique en lien avec le service communication du Rectorat pour valoriser l'action de la DRAJES en tant que telle et ne pas perdre la relation avec les associations qui sont en attente d'informations.*

- *Réflexion à la prise en charge des actions de communication au sein de la DRAJES, la compétence n'existant pas en propre.*

Parties prenantes

- *DRAJES et service de communication du Rectorat*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Identification d'une page de communication*
- *Méthodologie partagée pour conduire les actions de communication de la DRAJES*

Echéances

- *Dès octobre 2021 et déploiement d'un échelonnement des actions à conduire au-delà du site Internet*

Action 2 : Consolidation du travail inter-services

Le Recteur a d'ores et déjà parfaitement intégré la DRAJES à son périmètre de communication et partage au mieux les possibilités d'actions complémentaires.

- *Les actions à conduire semblent plutôt être de l'ordre inter-services entre le Rectorat et la DRAJES entre les référents idoines sur des thématiques données telles que les violences sexuelles, le sport à l'école, le soutien scolaire, la mise en œuvre des PeDT et instaurer un organigramme fonctionnel à cet effet qui permettrait d'identifier rapidement les différents cellules thématiques d'action complémentaire.*

Parties prenantes

- *Conseillers thématiques du Recteur*
- *Chefs de service du Rectorat*
- *Service de communication*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Organigramme fonctionnel des interactions inter services*
- *Carte mentale du continuum éducatif*

Echéances

- *Lancement des échanges dès lancement du DSR soit octobre 2021*

Mesure 2 : Observatoire/évaluation

Action 1 : Inspection, Contrôle, Evaluation en commun

- *Lister les champs d'interventions communes (colos apprenantes, PeDT, écoles ouvertes, classes découvertes, aisance aquatique/JAN, savoir rouler à vélo, Génération 2024, 30mn d'activité physique quotidienne...)*
- *Lutte contre le séparatisme*

- *Etablir un plan de contrôles et d'évaluations pour chacune des thématiques*
- *Réaliser les contrôles et évaluations en binôme d'inspection*
- *Rédiger les bilans des contrôles et évaluations communes*
- *Communiquer les résultats*
- *Définir des stratégies communes de remédiations en fonction des résultats obtenus*
- *Etablir un échéancier de mise en œuvre des évolutions attendues*
- *Réaliser un nouveau plan de contrôles et évaluations des évolutions*

Parties prenantes à mobiliser

- *Corps des inspecteurs du rectorat en lien avec les thématiques*
- *Mobilisation commune du comité de pilotage génération 2024 par l'inspection pédagogique régionale et la DRAJES*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Réalisation d'un plan pluriannuel de contrôles et d'évaluations*
- *Etablissement d'une base statistique comparative*
- *Réalisation d'un outil de mesure des évolutions effectives en fonction du nombre de contrôles/évaluations*
- *Nombre de contrôles des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), nombre et nature des décisions (nombre de mises en demeure et de fermeture) et nombre d'associations ayant déclaré leurs éducateurs bénévoles / dirigeants*
 - *dont nombre d'EAPS dans lesquels s'est produit un accident grave ou une situation qui aurait pu présenter des risques graves pour la sécurité ou la santé des personnes (avec un focus sur les EAPS dans lesquels une noyade est survenue, un accident impliquant un véhicule terrestre à moteur ou un véhicule nautique à moteur)*
 - *dont nombre d'EAPS support d'une structure intégrés aux projets de performances fédéraux (PPF) des fédérations sportives délégataires (focus sur le respect de l'obligation de qualification et déclaration des éducateurs professionnels)*
- *Nombre d'enquêtes administratives engagées dont nombre d'enquêtes administratives engagées en matière de violences à la suite d'une demande de la cellule de suivi des enquêtes de la direction des sports (dont nombre d'enquêtes concernant des éducateurs et nombre d'enquêtes concernant des exploitants d'EAPS)*
- *Nombre d'incapacités prononcées à la suite d'un contrôle d'honorabilité des éducateurs et exploitants d'EAPS :*
 - *dont nombre d'incapacités concernant des éducateurs professionnels*
 - *dont nombre d'incapacités concernant des éducateurs bénévoles*
 - *dont nombre d'incapacité concernant des exploitants*
- *Nombre de participants aux formations : aux VLR-laïcité et à lutte contre la radicalisation (en distinguant le nombre pour chaque formation)*
- *Nombre de référents laïcité désignés dans chaque DRAJES et chaque SDJES ; dont nombre de référents formés aux VRL-laïcité (et niveau de formation, par exemple ANCT niveau 1, 2 ou 3)*

Echéances

- *1^{er} semestre 2022*
- *Reconduction annuelle*

Action 2 : Appui statistique

L'observation et l'évaluation font partie logiquement des obligations de la DRAJES mais pour lesquelles à Mayotte il est actuellement impossible de dégager une compétence ad hoc. Absorbés par les urgences, les équipes sont toujours très mobilisées et ont peu de temps pour réaliser un relevé d'indicateurs pourtant extrêmement nécessaire pour les territoires comme pour nos ministères référents.

Régulièrement interrogés sur l'avancement de nos politiques publiques, la DRAJES est confrontée à l'absence de données prêtes. En fonction du travail réalisée par la mission d'inspection et de contrôle partagée avec le Rectorat néanmoins, des données pourraient être exploitables.

Il reste nécessaire de s'appuyer sur l'apport d'un travail scientifique qui permettrait d'objectiver pour la DRAJES comme pour les autres services du Rectorat. A cet effet, il conviendra de rechercher les services d'un statisticien externe ou interne.

Parties prenantes à mobiliser

- Services du rectorat (statisticien notamment)
- Mission Inspection DRAJES + EN
- Consultant externe éventuellement

Résultats à atteindre / indicateur

- Production de données permettant d'observer l'impact des actions de la DRAJES
- Positionnement des services EN et DRAJES facilité
- Visibilité des politiques jeunesse et sport pour l'extérieur

Echéances

- Annualité à partir de 2022

Objectif 2 : Fédérer les acteurs hors réseau académique autour des objectifs du document stratégique régional JES (ex : associations, collectivités, Agences, autres services de l'Etat)

Enjeux :

L'observation de l'appropriation des dispositifs publics par les acteurs locaux, de la composition même des institutions locales au regard des orientations nationales, au regard de la jeunesse du département est essentielle .

Pour exemple, l'application de la loi du 24 août 2021 sera nécessairement un objectif de la DRAJES au titre du suivi de la vie associative, mais elle devra aussi tenir compte de l'existence d'un conseil cadial qui est intégré aux statuts du département de Mayotte, et qui a lui-même un budget pour des actions associatives ;

Il conviendra en tout état de cause de consolider les relations avec le Département qui porte des initiatives tant dans le domaine du sport que de la jeunesse et de la culture . Sur ce dernier point, Mayotte souffre d'un manque patent d'offre culturelle , de cinémas, d'espaces de création musicale ou chorégraphique, de théâtre . Autant de sites qui doivent permettre de

s'adresser à une jeunesse en besoin d'apprendre, de se découvrir autrement, au-delà des pratiques traditionnelles qui sont tout aussi importantes.

Il en est de même avec les communes qui par exemple perçoivent bien l'intérêt de travailler sur le PeDT et investir cet outil pour développer le périscolaire et l'extrascolaire mais se disent être démunies en termes de moyens pour déployer les actions .

A l'aune d'une nouvelle mandature départementale, il semble nécessaire de saisir cette occasion pour que le DSR puisse être rassembleur, et le support d'échanges sur les politiques publiques partagées .

Au regard de la réforme il convient de repositionner les missions de la DRAJES et de créer effectivement les conditions de fédération des acteurs , y compris des partenaires financiers spécifiques au territoire tels que l'Agence Française de Développement

La DRAJES manquant également de forces vives, la mutualisation et l'appui sur les différents acteurs locaux ne peut faire l'objet d'une économie , et il conviendra à ce titre d'encourager les groupes de travail sans alourdir excessivement les missions des uns et des autres mais pour favoriser le transfert de compétences et l'avancement vers une vision partagée de déploiement des politiques publiques du territoire.

Mesure 1 : Redéploiement du Groupe d'Appui Départemental

- *Relance du Groupe d'Appui Départemental et rencontres régulières avec les collectivités*
- *Accompagnement des collectivités au développement des ACM déclarés*
- *Formation des éducateurs territoriaux*
- *Suivi/contrôle des PeDT*

Parties prenantes à mobiliser

- *Collectivités territoriales*
- *Rectorat*
- *Chefs d'établissement*
- *Directeur périscolaires/équipe d'animation*
- *Associations locales*
- *CSSM*
- *CNFPT*
- *Politique de la ville*
- *Associations de parents d'élèves*
- *Conseil Départemental (transport)*
- *CRESS*
- *Fédérations d'éducation populaire*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de collectivités rencontrés et accompagnés*
- *Implication dans l'élaboration du PeDT*
- *Nombre d'ACM déclarés*
- *Nombre de Pan mercredi mis en place*
- *Nombre de contrôles effectués*

Echéances

- *Fin 2021 : Constitution du nouveau GAD*
- *Début 2022 : Travail avec les collectivités*
- *Rentrée 2022-2023 : Mise en œuvre des perspectives*

Mesure 2 : Animation du volet Jeunesse du Schéma Départemental des Services aux Familles

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte assure la gestion des prestations familiales. Aussi, la CSSM intervient en qualité de pilote pour la conduite et l'animation du deuxième schéma départemental des services aux familles en étroite collaboration avec les services de l'État, du Département et l'ensemble des acteurs sociaux.

Le premier schéma a offert un cadre commun au pilotage local des politiques de la petite enfance, de la parentalité, d'accès aux droits et de soutien aux familles. Pour la période 2020-2022 le souhait est d'impulser une coordination départementale autour de la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la prévention et de travailler à la formation des professionnels sur tous ces champs, afin de mieux répondre aux besoins de la population mahoraise.

L'enjeu de ce deuxième schéma départemental est double :

- *Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de développement des services aux familles sur les six axes thématiques*
- *Mobiliser les co-financeurs (Conseil Départemental / CSSM / DEETS / DRAJES / Collectivités) sur les différentes politiques ci-dessus à travers des engagements fermes sur la base de conventions pluriannuelles pour la pérennité des structures.*

Dans ce cadre la DRAJES intervient en tant que pilote du comité technique « Jeunesse » qui a pour rôle de définir les grandes orientations stratégiques, les éléments de diagnostic et les actions à mettre en place.

Action 1 : Accompagner et structurer l'information sur le territoire afin de favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion

- *Accompagner la labellisation « information jeunesse sur le territoire »*
- *Faciliter et créer l'installation de « points info jeunesse » sur l'ensemble du territoire*
- *Organiser et structurer l'information jeunesse (proximité, projets structurants, outils d'informations et d'accompagnement, réseau Information Jeunesse).*

Action 2 : Coordonner le réseau des professionnels de l'éducation populaire et de la jeunesse

- *Accompagner les communes ou intercommunalités pour proposer des temps d'échanges et de partage entre les différents acteurs de l'éducation du territoire. Ces temps de réunion peuvent par exemple avoir lieu avant les vacances scolaires afin de faire un tour d'horizon des activités proposées aux enfants.*

Action 3 : Accompagner le développement et la structuration des accueils de loisirs

- *Accompagner la structuration du périscolaire*
- *Développer de nouveaux lieux d'accueils collectifs de mineurs*
- *Encourager l'allongement de la durée journalière des accueils de loisir sans hébergement*
- *Favoriser la déclinaison d'une démarche qualité auprès des organisateurs de loisirs*
- *Maitriser le financement du budget alloué*

Parties prenantes

- *CSSM*
- *Conseil Départemental*
- *Association des Maires des Mayotte*
- *DEETS*
- *Communes et intercommunalités*
- *Organismes de formation*
- *Organisateurs d'activités*
- *Préfecture*
- *Rectorat*
- *Réseau d'association d'éducation populaire*
- *CRIJ*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de « points information jeunesse » en fonctionnement*
- *Labellisation effective du CRIJ*
- *Nombre de chantiers de jeunes volontaires réalisés*
- *Nombre de réseaux locaux Jeunesse créés sur le territoire*
- *Taux de satisfaction des acteurs enregistré via une enquête*
- *Augmentation du nombre d'enfants accueillis en ACM*
- *Augmentation du nombre d'accueils déclarés (notamment pour le périscolaire)*
- *Mise en oeuvre de la démarche qualité et nouveaux lieux agréés en ACM*

Echéance

- *SDSF 2020-2022*

Mesure 3 : Renforcer les relations avec le Conseil Départemental

Le décret du 9 décembre 2020, de création des DRAJES dispose clairement que « la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports apporte, en tant que de besoin, son concours et son expertise [...] au président du conseil départemental de Mayotte pour l'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles dans le champ de l'animation, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des sports ».

A la faveur de la nouvelle mandature, et au regard des enjeux forts de formation, il conviendra de créer les conditions pour une relation régulière permettant une réactivité des parties

prenantes sur la mise en oeuvre des formations, le positionnement du Département comme pourvoyeur de marchés au Organismes de Formation et le rôle de l'Etat qui agrée les organismes de formations et les valide.

Parties prenantes

- *DRAJES*
- *Direction formation professionnelle du Rectorat*
- *Conseil Départemental*
- *Organismes de formation*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Feuille de route commune pour le développement des formations jeunesse et sport*
- *Actions de communication et de valorisation*

Echéance

- *Octobre 2021 pour initier une réflexion commune*

NB : d'autres groupes thématiques en fonction de l'actualité, des orientations nationales et des possibilités de la DRAJES pourront être mises en place, toujours dans une dimension essentielle de travail partenarial.

L'évolution du Document Stratégique Régional permettra d'intégrer progressivement les différentes formalisation de travail partenarial . En tout état de cause , au cours du 1^{er} trimestre 2022, il conviendra de créer les conditions de partage du Document avec les différentes parties prenantes en commençant par le 1^{er} cercle institutionnel .

4.2 Axe 6 : Orientations spécifiques de la DRAJES de Mayotte : environnement, international et prise en compte de la culture locale

Enjeux :

Si les mesures exposées précédemment ont pour objectif de concourir au développement général de Mayotte, selon le plan Mayotte 2025 ou encore les projections faites dans le cadre du projet de loi sur le développement accéléré de Mayotte, il est proposé dans ce document stratégique 3 orientations complémentaires au regard des spécificités du territoire qui rassemble en une unité de lieu une valeur extraordinaire en matière de patrimoine naturel, une position géostratégique exceptionnelle dans l'Océan indien et une culture millénaire confrontée à la culture occidentale et métropolitaine.

Afin de concilier la préservation de ces atouts avec les politiques publiques que la DRAJES est en mesure de conduire, les 3 orientations sont :

- *Exploiter la filière des sports de nature comme une filière économique et touristique*
- *Renforcer Mayotte dans sa capacité d'ouverture à son environnement géographique au bénéfice de projets concrets et de l'enrichissement de la jeunesse de Mayotte*
- *Conduire une recherche-action pour adapter au mieux les dispositifs de la DRAJES aux réels besoins de la jeunesse locale*

Objectif 1 : Exploiter la filière des sports de nature comme une filière économique et touristique

Mesure 1 : Valoriser la filière du sport nautique et sous marine

Action 1 : Encourager les bases nautiques mobiles favorisant l'accès au kayak de mer au plus grand nombre

- *S'appuyer notamment sur le plan de développement de bases nautiques fixes (AOT et plan des bases réalisés)*

Action 2 : Agir avec les clubs de plongée et de voile volontaires pour une plus grande visibilité de leur offre en lien avec les partenaires privés notamment positionnés dans le secteur de l'équipement et l'organisation de séjours à l'attention des jeunes qui n'existent pas à ce stade faute de moyens et d'organisation

Action 3 : Travailler en concertation étroite avec le Rectorat sur la valorisation des filières professionnelles des métiers de la mer, du lagon

Parties prenantes à mobiliser :

- *Les clubs concernés*
- *Le CROS*
- *Les collectivités territoriales*
- *Les Organismes de formation*
- *Le Conseil départemental*

- *Le Rectorat*

Echéances :

- *Fin 2021 : partage de vues autour du lycée de la mer et à travers la mise en place de la Conférence régionale du Sport le sujet pourra être abordé*
- *Début 2022 : initiation d'un travail avec les clubs sportifs volontaires sur la valorisation de l'économie créée à travers la pratique de leurs disciplines pour penser à la formalisation d'une offre touristique commune , y compris pouvant être portée par le Préfet et le Département*
- *Courant 2022 : poursuivre l'accompagnement en tant que de besoin des bases nautiques mobiles.*

Indicateurs :

- *Réalisation d'un programme de circulation des bases nautiques sur le territoire*
- *Nombre de bases nautiques soutenues par la DRAJES (via le BOP 123)*
- *Consolidation du partenariat local pour la création de la filière « lagon »*
- *Définition d'un parcours de formation autour des métiers de la mer à travers la pratique sportive*

Mesure 2 : La protection du patrimoine naturel terrestre de Mayotte : un enjeu de l'éco-tourisme sportif

Mayotte jouit – encore- d'un patrimoine unique en France qui doit urgemment être protégé : la filière sports de nature est l'occasion de développer l'éco-tourisme via des activités physiques et sportives . A ce stade le Code du sport n'est pas encore mis à jour pour permettre une harmonisation de la législation en faveur de la mise en place d'un schéma de développement des sports de nature.

Action 1 : Créer les conditions d'une réflexion collective approfondie sur la pratique sécurisée des sports de nature en lien avec l'économie du territoire

- *Diagnostics sur l'impact économique local des pratiques de sports de nature telles que des randonnées , des parcours de vtt...*
- *Mise en relation de ces offres avec l'offre d'hébergement locale dans un objectif touristique*

Action 2 : Travail au développement concret de cette pratique sécurisée

- *Travail à la démultiplication des sentiers de VTT en lien avec le savoir rouler à vélo*
- *Balisage avec les clubs et les associations en présence de sentiers et intégration d'un système d'alerte sur les sites endommagés par le dépôt sauvage d'ordures et de déversement de produits polluants dans les cours d'eau et les mangroves*

Parties prenantes à mobiliser

- *Conseil départemental*
- *Intercommunalités*
- *Office de tourisme*
- *Protection du littoral*
- *Parc naturel marin*

- Associations environnementales
- Affaires maritimes
- DEAL
- DAAF

Résultats à atteindre / indicateur

- Développement de l'attractivité touristique : nombre d'offres de séjours sportifs
- Nombre de touristes sportifs
- Nombre de sentiers balisés
- Nombre de postes de sécurité sur les plages

Echéances

- Déploiement pluriannuel à partir de 2022

Objectif 2 : Renforcer le positionnement de Mayotte dans sa Région à travers la coopération internationale

Au-delà des programmes de mobilité déjà évoqués précédemment, relatifs à la mobilité, d'autres actions de coopération internationale doivent être encouragées pour consolider le positionnement de Mayotte dans le concert des îles et Etats de l'Océan indien .

Mesure 1 : Mettre en œuvre des actions internationales dans le domaine du sport

Action 1 : Travailler en relation avec la Réunion pour construire un schéma de coopération

- Bâtir un projet pilote de formation BPJEPS en lien avec Madagascar
- Exploiter le programme Erasmus + Sport dans le domaine de la coopération notamment pour la valorisation des sports traditionnels

Action 2 : Travail spécifique au sein de la CJSOI

- Dans le cadre des Jeux des Jeunes et en lien avec la préparation des JOP2024, renforcer la prise en compte du handisport et de l'héritage des Jeux avec la reprise de la Charte de développement durable proposée par le ministère chargé des Sports

Parties prenantes à mobiliser

- Membres de la CJSOI
- Membres du CIJ
- Conseil Départemental
- DRAJES de la Réunion
- Ambassadrice pour le Sport
- Office de Tourisme
- Agence Erasmus +
- Direction des sports

Résultats à atteindre / indicateur

- *Offre de formation*
- *Nombre de projets Erasmus + Sport*
- *Nombre de critères « développement durable » intégrés dans l'organisation des Jeux des Jeunes et jeux des îles*

Echéances

- *Pluriannualité à partir de 2022*

Mesure 2 : Favoriser les projets d'échanges de jeunes linguistiques autour d'approches pédagogiques alternatives

Action: Approfondir le périmètre des échanges avec l'Afrique de l'Est

- *Appel à projet pour la mise en place d'ateliers de (re)découverte du shimaore en lien avec les racines bantoues et rencontres de jeunes*
- *Favoriser en lien avec les associations d'établissements scolaires la mise en place de correspondants avec les pays anglophones*

Parties prenantes à mobiliser

- *Conseil départemental (programme INTERREG)*
- *Associations de valorisation des langues*
- *Associations volontaires*
- *Etablissements scolaires*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Nombre de projets de jeunes*
- *Nombre d'associations scolaires impliquées*

Echéances

- *A partir de 2022*

Objectif 3 : Prendre en compte les codes de la culture et de la vision locales pour mieux adapter les dispositifs de l'Etat

Mesure-Action : Conduire une recherche-action sur la jeunesse de Mayotte

- *Conduire une recherche-action avec une forte valence ethnologique pour comprendre au mieux la perception que les jeunes ont des dispositifs proposés par la puissance publique et d'être en mesure de les adapter.*
- *Créer les conditions pour développer des espaces d'expression des jeunes dans les temps démocratiques , médiatiques, de rassemblements associatifs, culturels etc.*

Parties prenantes à mobiliser :

- *Unité de recherche ethnologique/sociale*
- *Jeunes volontaires/étudiants*
- *Associations volontaires*
- *Services de l'Etat volontaires*

Résultats à atteindre / indicateur

- *Rapport de la recherche-action*
- *Nombre de jeunes intégrés à l'étude*

Echéances

- *Fin 2022*

Annexes

- *40 indicateurs retenus au niveau national*

Indicateurs nationaux

Axe	Objectif	Mesure	Indicateurs	Source de la donnée
Axe 1	Objectif 1	Renforcer la continuité éducative et relancer le plan mercredi	Proportion d'enfants scolarisés dans les établissements publics du premier degré concernés par une politique éducative locale sur les temps périscolaires	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES
Axe 1	Objectif 1	Développement de la qualité éducative des ACM	Proportion d'accueils avec hébergement ayant fait l'objet d'un contrôle (sécurité, qualité) sur place par les services déconcentrés de l'Etat	SDJES, DRAJES, système d'information des accueils de mineurs (SIAM)
Axe 1	Objectif 1	Renforcement de l'offre d'accueil	Proportion du nombre de places d'accueils de loisirs ou de jeunes ouvertes, selon l'âge (moins de 6 ans, 6-13 ans, 14-17ans) par région et département	SIAM
Axe 1	Objectif 2	Aisance aquatique	Nombre d'enfants ayant suivi un cycle visant l'aisance aquatique : nombre d'attestations Aisance Aquatique saisies	Informations communiquées par l'administration centrale (DS)
Axe 1	Objectif 2	Savoir Rouler	Nombre d'enfants ayant suivi un cycle visant le savoir rouler : nombre d'attestations Savoir rouler à vélo saisies	Informations communiquées par l'administration centrale (DS)
Axe 1	Objectif 2	30 mn d'activité physique quotidienne	Nombre d'enfants ayant suivi un cycle et nombre de classes engagées dans le dispositif	Informations communiquées par DGESCO
Axe 1	Objectif 2	Pass'sport	Nombre de bénéficiaires du Pass'sport, taux de couverture et nombre d'associations et de structures affiliées ayant déposé un pass'sport	Informations communiquées par l'administration centrale (DS)

Indicateurs nationaux

Axe	Objectif	Mesure	Indicateurs	Source de la donnée
Axe 2	Objectif 1	Développement et reconnaissance de la mobilité internationale des jeunes	Part des jeunes de 18 à 30 ans ayant effectué un séjour à l'étranger pour une période d'au moins 15 jours consécutifs (hors vacances) selon le sexe et l'âge	Baromètre Jeunesse – INJEP
Axe 2	Objectif 1	Renforcement de l'information des jeunes	Nombre de structures labellisées selon les territoires (QPV, ZRR, ...)	Information en DRAJES
Axe 2	Objectif 1	Renforcement de l'information des jeunes	Part des jeunes suivis par les structures réseau IJ	IJ stat et informations en DRAJES
Axe 2	Objectif 1	Renforcement de l'information des jeunes	Proportions de communes couvertes par une « Boussole des jeunes »	Informations communiquées par les DRAJES
Axe 2	Objectif 2	Améliorer la qualification des jeunes	Nombre des diplômes du BAFA et de BAFD selon le sexe et le département de délivrance du diplôme	Application BAFA-BAFD
Axe 2	Objectif 2	Améliorer la qualification des jeunes	Nombre de diplômés aux métiers de l'animation et du sport selon le sexe	FOROME
Axe 2	Objectif 2	Améliorer la qualification des jeunes	Nombre d'apprentis sur les formations CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile selon son sexe et son département de résidence	FOROME et enquête biannuelle REC'APP
Axe 2	Objectif 2	Améliorer la qualification des jeunes	Taux d'obtention de diplôme à l'issue d'un parcours d'accompagnement SESAME selon le type de diplôme, le sexe, le territoire géographique (QPV/ZRR)	Plateforme SESAME
Axe 2	Objectif 2	Améliorer l'insertion des jeunes	Taux d'emploi et taux d'insertion (%) des diplômés aux métiers de l'animation et du sport	Enquête annuelle IDJEPS par INJEP, MDES DS et DRAJES (pour BPJEPS), puis en Mars 2022 sur tous diplômés
Axe 2	Objectif 2	Améliorer l'insertion des jeunes	Taux d'emploi et taux d'insertion (%) des apprentis diplômés en CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS selon le sexe et le département de délivrance du diplôme	Enquête annuelle IDJEPS
Axe 2	Objectif 2	Améliorer l'insertion des jeunes	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement SESAME selon le sexe, le territoire géographique (QPV/ZRR) et le département de résidence	Plateforme SESAME

Indicateurs nationaux

Axe	Objectif	Mesure	Indicateurs	Source de la donnée
Axe 3	Objectif 1	Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif	Nombre de créations d'associations selon le domaine d'activité, par région et par département	Répertoire National des Associations + greffe pour Moselle et Alsace
Axe 3	Objectif 1	Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif	Emploi associatif par domaine d'activité dans la région et par département	ACOSS-URSSAF et MSA
Axe 3	Objectif 1	Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif	Proportion du bénévolat par âge et par région	Enquête engagement associatif et dons 2021, Injep
Axe 3	Objectif 1	Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif	Volume annuel de subventions (hors Fonjep)	Osiris, extractions en DRAJES
Axe 3	Objectif 2	Accompagner le développement du service civique	Nombre de volontaires ayant débuté une mission de service civique selon le sexe	ASP-ASC
Axe 3	Objectif 2	Accompagner le développement du service civique	Nombre de volontaires ayant débuté une mission de service civique selon le niveau de formation	ASP-ASC
Axe 3	Objectif 2	Accompagner le développement du service civique	Proportion de missions de service civique non pourvues	ASC
Axe 3	Objectif 2	Poursuivre la montée en charge du SNU	Nombre de volontaires SNU par département	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES
Axe 3	Objectif 2	Poursuivre la montée en charge du SNU	Répartition des Missions d'intérêt général par domaine	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES
Axe 3	Objectif 2	Poursuivre la montée en charge du SNU	Proportion de jeunes inscrits dans une mission de service civique après le SNU	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES

Indicateurs nationaux

Axe	Objectif	Mesure	Indicateurs	Source de la donnée
Axe 4	Objectif 1	Renforcer la pratique sportive	Nombre et évolution annuelle de licences délivrées par FD, âge, sexe et départements, en ZRR et QPV et nombre d'associations sportives	MEOS
Axe 4	Objectif 1	Renforcer la pratique sportive	Taux d'équipements pour 10 000 habitants et temps moyen d'accès à un équipement	Informations communiquées par les DRAJES (Data ES)
Axe 4	Objectif 1	Sport Santé	Nombre de maison sport santé (MSS) par département, nombre de départements couverts par une MSS et nombre total de MSS	Informations communiquées par les DRAJES
Axe 4	Objectif 1	Sport Santé	Nombre annuel (et évolution) de personnes - dont en ALD et en maladie chronique - prises en charge dans une MSS	Informations communiquées par les DRAJES
Axe 4	Objectif 1	Sport handicap	Evolution du nombre de jeunes en situation de handicap suivant les cours d'EPS en collège et en primaire	DGESCO
Axe 4	Objectif 1	Gouvernance du Sport	Nombre de réunions annuelles des instances de gouvernances territoriales sur le territoire (CRS ou CDF)	Informations communiquées par les DRAJES
Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	<p>Nombre de contrôles des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), nombre et nature des décisions (nombre de mises en demeure et de fermeture) et nombre d'associations ayant déclaré leurs éducateurs bénévoles / dirigeants</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont nombre d'EAPS dans lesquels s'est produit un accident grave ou une situation qui aurait pu présenter des risques graves pour la sécurité ou la santé des personnes (avec un focus sur les EAPS dans lesquels une noyade est survenue, un accident impliquant un véhicule terrestre à moteur ou un véhicule nautique à moteur) - dont nombre d'EAPS support d'une structure intégrés aux projets de performances fédéraux (PPF) des fédérations sportives délégataires (focus sur le respect de l'obligation de qualification et déclaration des éducateurs professionnels) 	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES

Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	Nombre d'enquêtes administratives engagées dont nombre d'enquêtes administratives engagées en matière de violences à la suite d'une demande de la cellule de suivi des enquêtes de la direction des sports (dont nombre d'enquêtes concernant des éducateurs et nombre d'enquêtes concernant des exploitants d'EAPS)	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES
Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	Nombre d'incapacités prononcées à la suite d'un contrôle d'honorabilité des éducateurs et exploitants d'EAPS : - dont nombre d'incapacités concernant des éducateurs professionnels - dont nombre d'incapacités concernant des éducateurs bénévoles - dont nombre d'incapacité concernant des exploitants	Informations communiquées par les SDJES et les DRAJES
Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	Nombre de participants aux formations : à la prévention des violences sexuelles, aux VLR-laïcité et à lutte contre la radicalisation (en distinguant le nombre pour chaque formation)	Direction des sports
Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	Nombre de référents laïcité désignés dans chaque DRAJES et chaque SDJES ; dont nombre de référents formés aux VRL-laïcité (et niveau de formation, par exemple ANCT niveau 1, 2 ou 3)	Direction des sports
Axe 4	Objectif 2	Sécuriser les conditions des pratiques sportives (ex : lutte contre les séparatismes, lutte contre les violences dans le sport, contrôle des établissements, ...)	Nombre de sessions de formation organisées dans les établissements du Min Sports (CREPS, écoles nationales) et dans les pôles Espoirs à partir du catalogue de formation des associations subventionnées par le MS	Direction des sports

